

LAUSANNE -
UNIVERSITÉ



**CALENDRIER -
PROGRAMME
DE L'ÉTUDIANT.**

VADE-MECUM

pour

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Semestre Hiver
1905-1906

PUBLIÉ PAR TH. SACK-REYMOND, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(Successeur de B. Benda)

ET FOURNISSANT TOUS LES OUVRAGES EMPLOYÉS À L'UNIVERSITÉ
RUE CENTRALE, 3 -- LAUSANNE

B

2694

Offert gratuitement à MM. les Professeurs et Étudiants

TABLE DES MATIÈRES

ALPHABÉTIQUE

	Pages		Pages
Autorités universitaires.....	11	Historique université.....	7
Autorités cantonales.....	49	Horaire des cours.....	9 27
Auditoires.....	14	Horaire des trains.....	63
Alpinisme.....	56	Horlogerie.....	25
Appartements à louer.....	24	Italien.....	23
Articles pour fumeurs.....	53	Impôts pour étrangers.....	57
Articles de sport.....	10 43	Immatriculation.....	26
Articles pour Messieurs Albion- House.....	43	Kursaal.....	56
Année universitaire.....	26	Langues.....	23
Administration.....	27	Laboratoires.....	44
Banque.....	6	Légations.....	58
Bibliothèques.....	2 45 52 55	Musique.....	24
Bains.....	59	Musées.....	45
Brasseries.....	24 56	Manège.....	46
Bureau de renseignements.....	58	Mandats-poste.....	60
Bijouterie.....	25	Notes.....	Feuillets jaunes
Cours de vacances.....	8	Ouvrages de médecine.....	66 67 68 69
Calendrier.....	3 4	" sciences naturelles.....	67
Cercles.....	52	" théologie.....	76
Cultes.....	57	" allemands.....	71 74
Consulats.....	58	" jurisprudence.....	72
Chef de section.....	57	Orfèvrerie.....	25
Camionnage.....	10	Préface.....	5
Commissionnaires.....	59	Professeurs.....	11 12 13
Cours privat-docent.....	20	Programme des cours.....	14
Conserves-comestibles.....	54	Professeurs recommandés.....	23
Cabinet de lecture.....	2	Pensions pour étrangers.....	42
Chocolat.....	4 ^e page couvert.	Pensions-famille.....	42
Cliniques.....	44	Patinage.....	56
Danse.....	23	Portefaix.....	59
Discipline.....	27	Prix.....	28 41
Deutsche Bücher.....	71 74	Règlements université et facultés.....	22
Ecoles de Lausanne.....	46 47 48	Recteur.....	11
Etudes sciences sociales.....	16	Restauration.....	24 56
Ecole de pharmacie.....	21	Salle d'armes.....	23 53
Ecole d'ingénieurs.....	21	Sociétés d'étudiants.....	51
Escrime.....	23 53	Secrétariat université.....	11 27 56
Examens fédéraux.....	40	Transports.....	10
Faculté de théologie.....	14	Théâtre.....	5
" droit.....	15	Tarif postal.....	60
" lettres.....	18	Téléphone.....	61
" médecine.....	16	Tramways.....	61
" sciences.....	19	Tailleur.....	10
Français moderne.....	19	Thèses, Impressions.....	3 ^e page couv.
Football.....	56	Voyages.....	10
Funiculaires.....	62	Voitures publiques.....	58
Finance immatriculative.....	26		
Gymnastique.....	23		
Grades, Diplômes, Examens, Certi- ficats.....	27		

Journal des Étudiants
Ce calendrier est remis gratuitement à MM. les Professeurs
de l'Université et à MM. les Étudiants

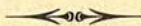
ALMANACH - PROGRAMME DE L'ÉTUDIANT

CALENDRIER SEMESTRIEL DE L'UNIVERSITÉ

ET

Guide pour les Hautes Études à Lausanne

MEMENTO UNIVERSITAIRE



LAUSANNER
UNIVERSITÄETS-KALENDER

Semestre d'hiver 1905-1906

AB
2694



TH. SACK, ÉDITEUR

(succ. de B. Benda)

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

3, rue Centrale, LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

TH. SACK

ANCIENNE LIBRAIRIE BENDA

3, rue Centrale = LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

Cabinet de lecture

Leibbibliothek

Français

Allemand

Anglais

Prix d'abonnement payable d'avance

		1 livre	2 livres	3 livres
Abonnement	15 jours	1 50	2 —	2 50
»	1 mois	2 —	3 —	4 —
»	3 mois	5 —	7 50	10 —
»	6 mois	9 —	12 —	16 —

Plusieurs Revues, Journaux et Périodiques sont compris dans l'abonnement.

Catalogue complet envoyé sur demande

La Librairie TH. SACK
*est assortie en ouvrages français, allemands
anglais, etc.*

DICTIONNAIRES ∞ GRAMMAIRES

CARTES FÉDÉRALES

CALENDRIER 1906

1906	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	M AI	00 JUIN
1	L. L. CIRCONCIS.	1 J. S ^e Brigitte.	1 J. S. Aubin	1 D. PASSON	1 M. S. J. S. Ph.	1 V. S. Pamphile
2	M. S. Basile	2 V. PURIFICAT.	2 V. S. Simplice	2 L. S. Fr. de P.	2 M. S. Athanase	2 S. S. Pothin.
3	M. S. Geneviève	3 S. S. Blaise	3 S. S. Marin	3 M. S. Richard	3 J. Inv. S. Croix	3 D. PENTECOTE
4	J. S. Rigobert	4 D. S. Gilbert	4 D. QUADRAGES.	4 M. S. Ambroise	4 V. S. Antoine.	4 L. S. Emma
5	V. S. Emilie	5 L. S. Agathe	5 L. S. Perpétue	5 J. S. Vincent	5 S. Conv. S. A.	5 M. S. Florence
6	S. EPIPHANIE	6 M. S. Amand	6 M. S. Colette	6 V. S. Célestin	6 D. S. Jean P. L.	6 M. S. Norbert
7	D. S. Mélanie	7 M. S. Romuald	7 M. S. Th. d'A.	7 S. S. Clotaire	7 L. S. Stanislas	7 J. S. Lié
8	L. S. Lucien	8 J. S. J. de M.	8 J. S. Jean de D.	8 D. RAMEAUX	8 M. S. Désiré	8 V. S. Médard
9	M. S. Julien	9 V. S. Appoline	9 V. S. François	9 L. S. Marie Eg.	9 M. S. Grégoire	9 S. S. Pélagie
10	M. S. Guillaud	10 S. S. Scolastiq.	10 S. S. Doroth.	10 M. S. Macaire	10 J. S. Antony	10 D. TRINITE
11	J. S. Hortense	11 D. SEPTUAGES.	11 D. REMINISCOER.	11 M. S. Léon, pape	11 V. S. Florent	11 L. S. Barnabé
12	V. S. Arcadius	12 L. S. Eulalie	12 L. S. Pol, év.	12 J. S. Jules	12 S. S. Achille	12 M. S. Olympe
13	S. Bapt. de J.-C.	13 M. S. Lézin	13 M. S. Euphrasie	13 V. V. V. V. V. SAINT	13 D. S. Servais	13 M. S. A. de P.
14	D. S. Hilaire	14 M. S. Valentin	14 M. S. Mathilde	14 S. S. Tiburce	14 L. S. Pont	14 J. FERG-DIEU
15	L. S. Paul, év.	15 J. S. Faustin	15 J. S. Zacharie	15 D. PAQUES	15 M. S. Isidore	15 V. S. Abraham
16	M. S. Maur	16 V. S. Onésime	16 V. S. Octavie	16 L. S. Paterne	16 M. S. Honoré	16 S. S. Cyr
17	M. S. Antoine	17 S. S. Théodule	17 S. S. Gertru.	17 M. S. Anicet	17 J. S. Pascal	17 D. S. Avit
18	J. Ch. de s. P.	18 D. SEXAGESIME	18 D. Oeuli	18 M. S. Parfait	18 V. S. Juliette	18 L. S. Marine
19	V. S. Sulpice	19 L. S. Gabin	19 L. S. Joseph	19 J. S. Léontine	19 S. S. Yves	19 M. S. Gervais
20	S. S. Sébastien	20 M. S. Sylvain	20 M. S. Joachin	19 J. S. Théodore	20 D. S. Bernard.	20 M. S. Sylvere
21	D. S. Agnes	21 M. S. Germain	21 M. S. Benoît	21 S. S. Anselme	21 L. ROGATIONS	21 J. S. Alice
22	M. S. Vincent	22 J. S. Isabelle	22 J. S. Léa	22 D. QUASIMODO	22 M. S. Julie	22 V. S. Alban
23	L. S. S. Hildegarde	23 V. S. Méraud	23 V. S. Victorien	23 L. S. Georges	23 M. S. Didier	23 S. S. Félix
24	M. S. Babylas	24 S. S. Mathias	24 S. S. Gabriel	24 M. S. Léger	24 J. ASCENSION	24 D. Nat. s. J.-B.
25	J. Conv. de s. P.	25 D. QUINQUAGES.	25 D. ANNONCIAT.	25 M. S. Gaston	25 V. S. Urbain	25 L. S. Prosper
26	V. S. Polycarpe	26 L. S. Nestor	26 L. S. Emman.	26 J. S. Clet, pape	26 S. Phil. de N.	26 M. S. Héloïse
27	S. S. Angele	27 M. MARDI-GRAS	27 M. S. Jean, erm.	27 V. S. Anastase	27 D. S. Ildebert	27 M. S. Adèle
28	D. S. Charlem.	28 M. S. Cendres	28 M. S. Gontran	28 S. S. Fernand	28 L. S. Emile	28 J. S. Renée, é.
29	L. S. Fr. de Sal.	29 J. S. Lydie	29 J. S. Marie	29 D. S. Aimée	30 M. S. Maximien	29 V. S. S. P. S. P.
30	M. S. Rathille	Nbre d'Or. 7. C. 8. 11.	30 V. S. Amédée	30 L. S. Eutrope	30 M. S. Ferdinand	30 S. Com. s. Paul
31	M. S. Mareille	L. R., 4. L., 4. G.	31 S. S. Benjamin	31 L. S. S. Felicie	31 J. S. Felicie	31 S. S. Felicie

LIBRAIRIE TH. SACK
 Rue Centrale, 3 = LAUSANNE
GRAND CHOIX DE GRAVURES

CALENDRIER 1906

1906	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
P. L. 16 5 D. Q. 12 12 N. L. 16 21 P. Q. 12 25	P. L. 16 4 D. Q. 10 11 N. L. 16 19 P. Q. 10 26	P. L. 16 2 D. Q. 10 10 N. L. 16 18 P. Q. 10 24	P. L. 16 2 1/2 D. Q. 10 10 N. L. 16 17 P. Q. 10 24	D. Q. 16 8 N. L. 16 15 P. Q. 16 23 P. L. 16 30	D. Q. 16 8 N. L. 16 15 P. Q. 16 23 P. L. 16 30	D. Q. 16 8 N. L. 16 15 P. Q. 16 23 P. L. 16 30
1 D S. Martial 2 L V. de la V. 3 M S. Anatole 4 M S. Berthe 5 V S. Zoé 6 L S. Lucie 7 S S. Elie 8 D S. Virginie 9 L S. Blanche 10 M S. Félicité 11 M S. Cyrien 12 J S. Frédéric 13 V S. Eugène 14 S S. PÈTE NAT. 15 D S. Henri 16 L S. Estelle 17 M S. Alexis 18 M S. Camille 19 J S. Vin. de P. 20 V S. Marguer. 21 S S. Victor 22 D S. Marie Maj 23 L S. Apollin. 24 M S. Christine 25 M S. Christoph 26 J S. Anne 27 V S. Nathalie 28 S S. Samsou 29 D S. Marthe 30 L S. Ignace 31 M S. Germ. T. A.	1 M S. Sophie 2 J S. Alphonse 3 V S. Etienne 4 S S. Domin. 5 D S. Abel 6 L Tr. de J. C. 7 M S. Gaëtan 8 M S. Léonide 9 J S. Amour 10 V S. Laurent 11 S S. Suzanne 12 D S. Claire 13 L S. Hippolyte 14 M S. Eusèbe 15 D S. Henri 16 J S. Roch 17 V S. Mammès 18 S S. Hélène 19 D S. Louis. 20 L S. Bernard 21 M S. Jeanne 22 M S. Maur 23 J S. Caroline 24 V S. Barthel. 25 S S. Louis, roi 26 D S. Rose 27 L S. Césaire 28 M S. Augustin 29 M Dec. de st J. 30 J S. Façre 31 V S. Raymond	1 S S. LeustGill. 2 D S. Anton. 3 M S. Euphémie 4 M S. Rosalie 5 M S. Bertin 6 J S. Reine 7 V S. Cloud 8 S Nat. de la V. 9 D S. Omer, év. 10 L S. Pulchère. 11 M S. Hyacinthe 12 M S. Léonce 13 J S. Maurille 14 V Ex. s ^e Croix 15 S S. Valerien 16 D S. Cornelle 17 L S. Lambert 18 M S. Ferrsol 19 M S. Gustave 20 J S. Eustache 21 V S. Mathieu 22 S S. Maurice 23 D S. Lin 24 L S. Andoc. 25 V S. Firmin 26 M S. Justine 27 L S. Côme s. D 28 V S. Clément. 29 M S. Michel 30 L S. Lucain 31 M S. Jérôme	1 L S. Rémy 2 M S. Angès 3 J S. Fausie 4 M S. Fr. d'As. 5 V S. Constant 6 L S. Bruno 7 D S. Auguste 8 L S. Fanny 9 V S. Denis, év. 10 M S. Lydie 11 J S. Clémence 12 V S. Scraphin 13 S S. Edouard 14 D S. Calixte 15 L S. Thérèse 16 M S. Gall, év. 17 L S. Florent. 18 J S. Luc, év. 19 V S. Savinin 20 M S. Caprais 21 D S. Céline 22 L S. Mellon, é. 23 M S. Hilarton 24 S S. Magloire 25 J S. Créjin 26 V S. Rustique 27 L S. Simon 28 D S. Alfred 29 M S. Narcisse 30 L S. Lucain 31 M S. Quent.	1 J J TOUSSAINT 2 V S. Trépassés 3 S S. Hubert 4 D S. Charl. B. 5 L S. Théotime 6 M S. Léonard 7 M S. Ernest 8 J S. les Reliq. 9 V S. Mathurin 10 S S. Juste 11 D S. Martin 12 L S. René 13 M S. Brice 14 M S. Philomène 15 J S. Eugénie 16 V S. Edme 17 S S. Aignan 18 D S. Elisabeth 19 L S. Edmond 20 M Prés. de la V. 21 M S. Cécile 22 J S. Claudine 23 V S. Clément 24 S S. Flore 25 D S. Catherine 26 L S. Delphine 27 M S. Séverin 28 M S. Sosthène 29 J S. Saturnin 30 V S. André 31 L S. Sylvestre	1 S S. Elol 2 D AVENT 3 L S. Claude 4 M S. Barbe 5 V S. Nicolas 6 J S. Sabbas 7 V S. Fare 8 S Imm. Conc. 9 D S. Léocadie 10 L S. Annette 11 M S. Daniel 12 M S. Constance 13 J S. Luce 14 V S. Nicaise 15 S S. Mesmin 16 D S. Adelaïde 17 L S. Lazare 18 M S. Gatien 19 J S. Darius 20 V S. Philogone 21 S S. Thomas 22 D S. Honorat 23 L S. Victoire 24 S S. Emilienne 25 M S. NOEL 26 J S. Etienne 27 M S. Jean, év. 28 V S. Innocents 29 S S. Eleanore 30 L S. Sabin 31 M S. Sylvestre	

LIBRAIRIE TH. SACK

Rue Centrale, 3 - LAUSANNE

OUVRAGES SCIENTIFIQUES

PRÉFACE

Nous présentons aujourd'hui à MM. les Professeurs et à MM. les Etudiants de Lausanne la première édition du CALENDRIER DE L'UNIVERSITÉ (non officiel), lequel est destiné à jouer, en notre vieille cité, le même rôle que les ouvrages similaires publiés dans les autres villes universitaires de la Suisse et de l'étranger.

Cette édition est assurément incomplète encore, nous l'admettons ; il nous a fallu laisser de côté maintes rubriques, — voire même en éliminer quelques-unes, — vu le manque de temps nécessaire pour consulter certains documents. Toutefois nous voulons, dans la suite, livrer un travail parfait et utile à plusieurs points de vue. Nous comptons pour cela sur le bienveillant concours des Autorités cantonales et lausannoises, et en premier lieu sur celui de MM. les Professeurs et Etudiants.

Tous les renseignements supplémentaires seront reçus avec reconnaissance par la Rédaction du **Calendrier de l'Université**.

(S'adresser à la Librairie Th. Sack (succ. des Hoirs Benda), rue Centrale, 3, Lausanne.

LA RÉDACTION.

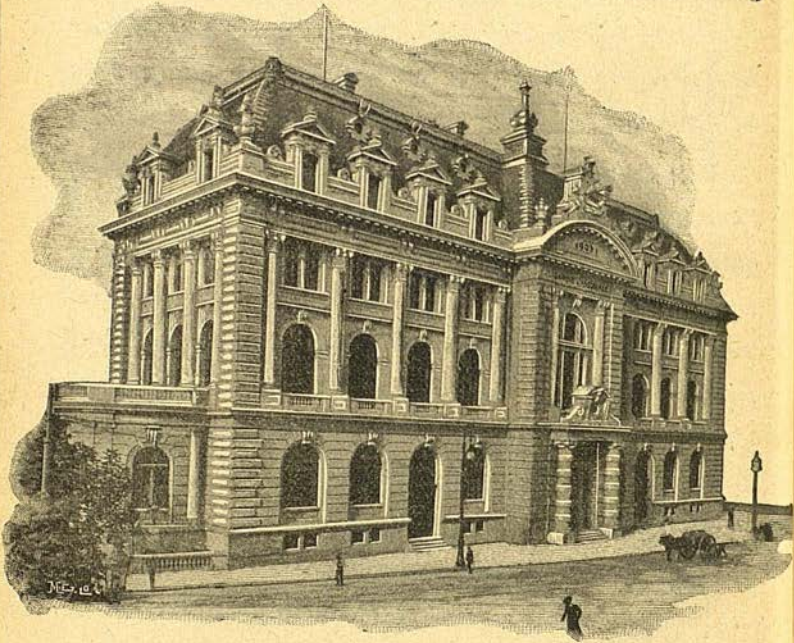
Banque Cantonale Vaudoise

à LAUSANNE (Suisse)

Capital entièrement versé : Fr. 12.000.000. — Réserves : Fr. 5.100.000

22 AGENCES DANS LE CANTON

Etablissement fondé en 1845 sous la surveillance de l'Etat.



Hôtel de la Banque Cantonale Vaudoise.

Location de compartiments de coffres forts. Installation des plus modernes. — Garde et gérance de titres. — Exécution de tous ordres de Bourse. — Comptes et dossiers conjoints. — Comptes-courants disponibles à vue, productifs d'intérêts. — Lettres de crédit sur tous pays.

CHANGE

La Banque Cantonale Vaudoise a des correspondants dans toutes les principales villes de l'Etranger.

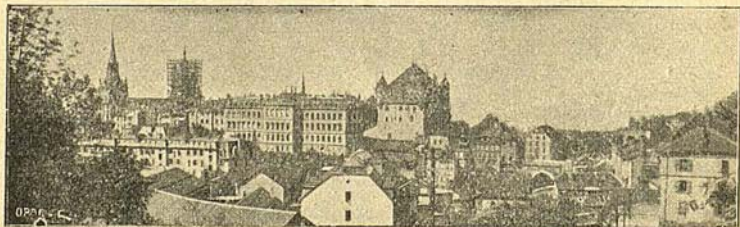


UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Historique de l'Université de Lausanne. — Cette Université est fille de la Réforme. Dès que les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud et lui eurent imposé la foi nouvelle, ils se préoccupèrent de fonder une école de théologie. La nouvelle institution fut inaugurée en 1537, avec quatre professeurs, dont les plus connus étaient Conrad Gessner, chargé de l'enseignement du grec, et Pierre Viret, le réformateur Vaudois. Elle prit le nom d'académie en 1549, l'année même où Théodore de Bèze vint lui apporter le concours de son talent. L'Académie, mal logée tout d'abord, fut installée, en 1587, dans le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui les facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. L'enseignement subit peu de changements pendant le XVII^e siècle. Si les mathématiques furent détachées de la philosophie, si un cours de droit fut donné entre 1610 et 1620, si un professeur d'histoire fonctionna pendant quelques années à partir de 1629, l'Académie n'en resta pas moins essentiellement une école de théologie, ayant spécialement en vue le service de l'Eglise. Elle perdit peu à peu ce caractère pendant le cours du XVIII^e siècle. Une chaire de droit et d'histoire fut fondée en 1711; Jean Barbeyrac en fut le premier titulaire. Une chaire honorifique de médecine fut créée pour le célèbre médecin Auguste Tissot. Le nombre des chaires était de dix en 1798. La République helvétique introduisit à l'Académie, en 1801, l'enseignement de la chimie; la loi de 1806 fonda une seconde chaire de droit et une chaire de littérature française, et chargea le professeur de chimie de l'enseignement de la minéralogie. En 1820, l'usage de la langue latine fut restreint à un petit nombre de cours; il devait disparaître complètement vers 1835. En 1822, le droit fut doté d'une troisième chaire. L'ancienne académie, dont la carrière devait se terminer en 1838, compta parmi ses professeurs Charles Monnard, André Gindroz, J.-J. Porchat, François Pidou, Juste Olivier et Alexandre Vinet. Sainte-Beuve y donna ses célèbres leçons sur Port-Royal. La loi de 1837, qui devait entrer en vigueur en 1838, inaugura une période plus brillante encore. L'Académie fut divisée en trois facultés, celle de Théologie, celle de Droit et celle des Lettres et Sciences. L'enseignement de l'histoire fut régularisé. Des professeurs extraordinaires furent successivement chargés d'enseigner la géographie, la littérature allemande, l'anatomie et

la physiologie, la géométrie descriptive. De nombreux cours libres furent donnés dans les différentes facultés. Aux côtés des Monnard et des Vinet, qui avaient illustré l'ancienne Académie, vinrent s'asseoir, parmi les Vaudois, Samuel Chappuis, Edouard et Charles Secrétan, et, parmi les étrangers, le poète polonais Mickiewicz et le sociologue Melegari, un futur ministre d'Italie. Le nombre des étudiants et externes, qui n'était que de 72 en 1847, monta jusqu'à 238 en 1868. L'année 1873 vit la fondation de l'école de pharmacie; l'année 1877, la création d'une cinquième chaire de droit. Une loi de 1880 posa les bases de la future faculté de médecine en instituant des chaires d'anatomie, de physiologie et d'histologie, grâce auxquelles Lausanne devint l'un des sièges pour l'examen propédeutique médical, comme elle l'était déjà pour les examens de pharmacie. L'Université a été créée par la loi du 10 mai 1890. La faculté de *Théologie* compte cinq chaires; les facultés de *Droit*, de *Médecine* et des *Lettres* en ont chacune sept; la faculté des *Sciences* en a dix. La Faculté technique est devenue, sous le nom d'*Ecole d'ingénieurs*, une section de la faculté des sciences. A sa fondation, le corps enseignant comptait 62 membres, professeurs ordinaires et extraordinaires, privat-docents et lecteurs; elle en comptait 97 en 1901. La faculté de droit a organisé un ensemble de cours à l'usage des étudiants allemands. Elle a obtenu des autorités allemandes que les semestres passés à Lausanne comptassent, pour l'admission aux examens, au même titre que ceux qui auraient été passés en Allemagne. L'Université de Berlin a accordé la même équivalence pour les semestres passés dans les facultés des Sciences et des Lettres. La faculté des Lettres a institué, à partir de 1895, **des cours de vacances** destinés à fournir aux étrangers, et plus particulièrement aux professeurs de l'enseignement secondaire, aux institutrices et aux étudiants, le moyen de se perfectionner dans l'usage de la langue française. Ils durent six semaines, en juillet et août. Un certificat est délivré aux auditeurs réguliers qui en font la demande.

Extrait du chapitre "l'Université de Lausanne", par M. Jean Bonnard, professeur, paru dans le "Guide de Lausanne", publié par les Hoirs Benda (Th. Sack, successeur).



HORAIRE DES COURS

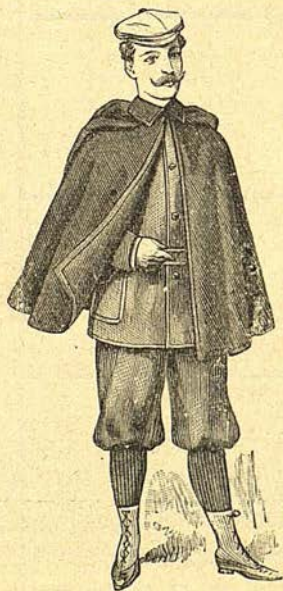
Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Heures
7-8							7-8
8-9							8-9
9-10							9-10
10-11							10-11
11-12							11-12
12-1							12-1
1-2							1-2
2-3							2-3
3-4							3-4
4-5							4-5
5-6							5-6
6-7							6-7
7-8							7-8

Transports & Voyages

*La Maison PERRIN & C^{IE}, Camionnage
officiel et Agence de Transports & Voyages, se
recommande pour les opérations suivantes :*

Enlèvement & Expédition de bagages p^r tous pays.
Transbordements en Ville. - Opérations de douane.
Emission de Billets de voyages p^r toutes destinat.

Bureaux } Place St-François, 15. — Tél. 184.
Gare Centrale. — Tél. 447 & 515.



Au Vêtement Moderne
F. KOCHER

2, Rue Pépinet — LAUSANNE

Téléphone 1626

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour

Messieurs et Jeunes Gens

Costumes Touristes

VÊTEMENTS SUR MESURE

AUTORITÉS UNIVERSITAIRES

L'Université. — Edifice de Rumine et Cité-Devant. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires forment le Sénat universitaire. — Une Commission universitaire, dont la composition est déterminée par le règlement, est chargée d'expédier les affaires courantes. — Le Sénat universitaire nomme pour deux ans son président, qui porte le titre de Recteur. Il n'est pas immédiatement rééligible et il est, autant que possible, choisi successivement dans les diverses facultés. — Le Recteur sortant de charge est Protecteur de l'Université. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une faculté forment le Conseil de cette faculté. — Les professeurs d'une section forment le Conseil de cette section. — Dans chaque Conseil de faculté, il y a un président, qui porte le titre de Doyen; il est nommé par le Conseil, pour le terme de deux ans. — La section des sciences pharmaceutiques et celle des sciences techniques sont dirigées chacune par un professeur qui porte le titre de Directeur. Ces Directeurs sont nommés par le Conseil d'Etat, pour le terme de deux ans. — Le Sénat, la Commission universitaire, les Conseils de facultés administrent et dirigent, sous la surveillance et la direction supérieures du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

L'Université est placée au chef-lieu du canton. Elle est à la charge de l'Etat. (D'après la loi du 10 mai 1890, modifiée par celles du 12 février 1898 et 17 mai 1902. — Loi du 1 septembre 1882. — Règlement général du 26 janvier 1900.)

Université de Lausanne. — *Recteur* : M. DIND, p. e. place Bel-Air, 2. *Prorecteur* : J. BONNARD, p. o. avenue Davel, 7. *Secrétaire* : J. BONZON, Mont-Riant, avenue de la Gare, 11.

Doyens de facultés et directeurs. — Doyen de la faculté de théologie : M. DE LOES, p. o. Doyen de la faculté de droit : M. DE FÉLICE, p. e. Doyen de la faculté de médecine : M. BUGNION, p. o. Doyen de la faculté des lettres : M. VALLETTE, p. o. Doyen de la faculté des sciences : M. LUGEON p. e. Directeur de l'école de pharmacie : M. BRUNNER, p. o. Directeur de l'école d'ingénieurs : M. DOMMER, p. o.

PROFESSEURS HONORAIRES

Loi du 10 mai 1890, article 30.

Lehr, Ernest, à Lausanne, science du droit. — de Senarclens, Arthur, à Liège, science du droit. — Walras, Léon, à Clarens, économie politique. — Forel, François-Alphonse, à Morges, sciences naturelles. — de Cérenville, Edouard, à Lausanne, doct.-méd., sciences médicales. — Renard, Georges, à Paris, littérature française. — Favey, Georges, juge fédéral, science du droit. — Gau-

dard, Jules, à Lausanne, construction (ponts et constructions métalliques). — Erman, Henri, à Münster, science du droit. — Grenier, William, à Lausanne, mécanique industrielle. — Rabow, Siegfried, à Königsberg, sciences médicales. — Berney, John, à Lausanne, science du droit. — Grenier, Louis, à Lausanne, science du droit.

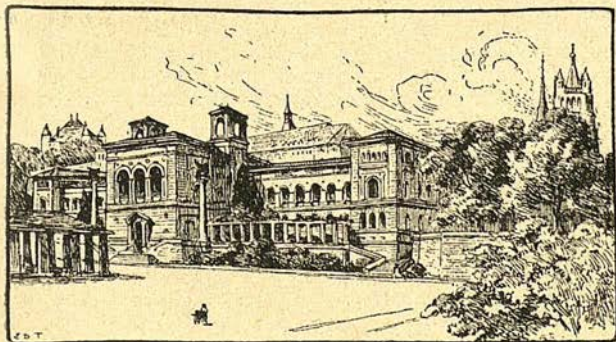
Personnel enseignant. — Professeurs : MM. AMSTEIN, p. o. Longeraie, 2. BERDEZ, p. e. avenue du Théâtre, 3. BIELER, p. o. Mont-Paisible. BLANC, p. o. Rosemont-Terrasse. BONJOUR, p. e. rue du Grand-Chêne, 14. BONNARD, p. o. avenue Davel, 7. BOSSET, p. e. Belles-Roches, 7. BOURGET, p. o. rue du Grand-Chêne, 11. BRÉLAZ, p. e. rue Valentin, 44. BROCHER-DE LA FLÉCHÈRE, Genève. BRUNNER, p. o. avenue Davel, 5. BUGNION, p. o. Mont-Olivet. BURNIER, p. e. Pré-Fleuri. CHAVAN, p. Grandson. CHENAU, p. e. Villeneuve. CHUARD, p. e. L'Anémone, chemin de Malley. COMBE, p. e., rue de Bourg, 26. DANDIRAN, p. o., avenue des Toises, 5. DAPPLES, p. e., Béthusy. DE FÉLICE, p. e.; place St-François, 9. DE LOES, p. o., avenue Rosemont. DEMIÉVILLE, p. e., avenue Agassiz, 2. DE SCHOULEPNIKOW, p. e. La Tour de Peilz. DE TOURTOULON, p. e., rue Haldimand, 13. DIND, p. e., place Bel-Air, 2. DOMMER, p. o., Gai-Coteau, avenue des Alpes. DUFOUR Henri, p. o., Clos Arvel, avenue de Rumine. DUFOUR Marc, p. o., rue du Midi, 7. DUTOIT Paul, p. e., Solitude, 19. EMERY, p. o., Villa Emery, avenue Charles Secrétan. FORNEROD, p. e. Pully. GAILLARD, p. e., rue Martheray, 5 b. GALLI-VALERIO, p. o., villa des Alpes. GÆRGENS, p. e. Ouchy. GOLLIEZ, p. e., Chailly. GUËX, p. e., Mont-Paisible, Montagibert. HAHN, p. e., avenue de Rumine, 38. HERZEN Alexandre, p. o., avenue de l'Eglantine, 7. HERZEN Nicolas, p. e., rue des Terreaux, 4. HOFFET, p. e., l'Abeille, avenue Louis Ruchonnet. JOLY, p. o., Les Apennins, Prilly. KUHNENBECK, p. o., avenue des Alpes, 6. LANDRY, p. e., avenue de Rumine, 55. LÆWENTHAL, p. e., rue du Valentin, 57. LUGEON, p. e. pl. Montbenon, 3 B. MAHAIM, p. e., Asile de Cery. MAILLARD, p. e., Simple-Site (Signal). MAILLEFER, p. e., Bugnon, 16. MAURER, p. o., Boa-Vista, Béthusy. MAYOR, p. o. Les Feuillantines, route d'Ouchy. MERCANTON, p. e., sq. de Georgette, 2. MERCIER, p. e., Grand-Pont, 26. MERMOD, p. e., villa Chaumény. MEYLAN, p. e., Clos-du-Matin. MILLIOUD, p. o., La Feuillée, Fleurettes. MURET Ernest, p. e. rue Tœpffer, 19 Genève. MURET Maurice, p. e., avenue Agassiz. NARBEL, p. e. La Caroline (Cour). PALAZ, p. e. La Valsainte. PARETO, p. o., Céligny (Genève). PELET, p. e., Les Clochetons. PERRET, p. e., rue du Midi, 2. RAMBERT, rue Beau-Séjour, 3. RENEVIER, p. o., Haute-Combe. ROGUIN, p. o., rue Grand-Chêne, 5. ROSSIER Edmond, p. o., villa Marlow. ROSSIER Guillaume, p. e., square de Georgette, 1. ROUD, p. e., Clos-Maria. ROUX, p. o., avenue de la Gare, 1. SEILER, p. e., Chalet-Fleuri, Montagibert. SIRVEN, p. o., avenue de Rumine, 30. SPENGLER, p. e. pl. St-François, 14. SPIRO, p. e., Villa Speranza (Cour). SPIRO, J.-L., p. e., rue du Valentin, 64. STILLING, p. o., boul. Grancy, 1.

STRZYZOWSKI, p. o., La Cerisaie. VALLETTE, p. o., Clos-Villard, (Fleurettes). VUILLEUMIER, p. o., rue du Midi, 8. WILCZEK, p. o., Villa Neuschwander (Ouchy).

Privat-docents. — MM. BONARD, Arthur, place du Tunnel, 13. CHATELAIN, avenue de Mon-Repos, 8. DE LA HARPE, Le Grillon, avenue des Alpes. DELHORBE, Clos-du-Matin, 2. DUFOUR Auguste, rue du Midi, 1. DUSSEY, Villa Decker (Montagibert). DUTOIT Constant, avenue de Georgette, 3. EPERON, place St-François, 14. GONIN, rue du Grand-Chêne, 11. JACCOTET, Lutry. LARGUIER Jean, rue de Bourg, 29. LOSSIER, l'Epi, ch. de Villard. MARTINET, Montagibert. NICEFORO, PARIS, boul. de Grancy, 22. RAPIN, Château de Beaulieu. REISS, Villa Elpiar. SCHENK, Villa Paleyre. SCHNETZLER, Mont-Fleuri. TAILLENS, rue Madeleine, 1. TAVERNEY, Villa Espérance. TREYER, Fribourg. VULLIET, rue Beau-Séjour, 6. WEITH, rue de Bourg, 15.

Lecteur. — M. ANDRÉ, Villa Pontaise. — M. RADZIKOWSKI, *Casimir*, chef des travaux physiologiques, Ecole de Médecine.

Assistants. — Anatomie normale : MM. POPOFF, N. et ROUX, Charles, Ecole de médecine. — Anatomie pathologique : MM. MARULLAZ et RUCKLIN, Institut pathologique. — Anatomie comparée et zoologie : M. MURIZIER, Vevey. — Botanique : MM. MAILLEFER, Arthur, Musée botanique, et PACHE, Sainte-Hélène. — Chimie : MM. MELLET et TSCHUMY, Ecole de chimie, et JACOT, Montbenon, 4. — Chimie industrielle : M. GILLIÉRON, r. Valentin, 54. — Dessin : M. WIESENDANGER, Ecole d'ingénieurs. — Electrochimie : M. DEMIERRE, Henri, Vevey. — Géologie : M. LADOR, Clos-du-Matin. — Géophysique : M. JEANNET, Alphonse, Rolle. — Mathématiques (Ecole d'ingénieurs) : M. HOFMANN, rue de Rumine, 51. — Mécanique (Ecole d'ingénieurs) : M. GILLIARD Francis, rue Valentin, 25. — Minéralogie : M. BONARD, Arthur, place du Tunnel, 13. — Physiologie : M. BERTHOLET, rue Valentin, 62. — Physique : M. Dutoit, Constant, Avenue de Georgette, 3.



Programme des Cours du Semestre d'hiver

1905-1906

(D'après le programme officiel de l'Université)

AUDITOIRES ¹

Pour la Faculté de théologie, auditoires I, II, V.

Pour la Faculté de droit, auditoires III, IV, VI, VII, VIII, IX. Pour les cours de M. Pareto, au **bâtiment de Rumine**.

Pour la Faculté de médecine, voir **cliniques et laboratoires**, page 44.

Pour la Faculté des lettres, auditoires I, III, IV, V, VI, VII, IX. Pour les cours de didactique spéciale et conférence sur les livres nouveaux, à l'**Ecole normale**. Au **bâtiment de Rumine**, pour Histoire de l'Europe, Langue française (étrangers), Economie politique (M. Pareto), Littérature française: la comédie, Conférence d'économie politique. Encyclop. linguistique (étrangers). Psycho-physiol. des sensations. L'art en Italie au seizième siècle (public). Lecture française (étrangers).

Pour la Faculté des sciences, le cours d'architecture se donne au bâtiment de Rumine.

P.-S. — Un tableau spécial des cours est délivré chaque semestre par le Secrétariat de l'Université, bâtiment de Rumine.

Faculté de théologie protestante ². — M. Vuilleumier, p. o., Lecture du 1^{er} livre de Samuel 3 h. Etude de textes messian. 2 h. Hist. du peuple d'Israël et de sa relig. 4 h. — M. *Narbel*, p. e. Interprét. de l'évang. de Jean 3 h. Interprét. de l'épît. aux Rom. 3 h. Hist. du Siècle de J.-C. 2 h. Hist. du canon du Nouv. Test. 1 h. M. *Dandiran*, p. o. Hist. du christian. : La Réforme. 4 h. Symbolique protest. : L'œuvre du salut 2 h. Hist. des dogmes : Dogmes grecs et Augustin 3 h. — M. *Chavan*, ch. de co. Hist. ecclés. : Vue génér. des six premiers siècles (gr.) 1 h. Hist. de la théol. mod. : Richard Rothe et Albert Ritschl 2 h. — M. *Emery*,

¹ Ce tableau des *auditoires*, avec les *heures* et *jours* du cours sera intercalé dans le *Programme général des cours* pour une prochaine édition.

² ABRÉVIATIONS : *publ.* signifie cours public ; — *priv.* signifie cours particulier, soit *privatissimum* ; — *gr.* signifie gratis. — Tous les cours qui ne sont pas suivis d'une de ces indications sont des cours universitaires, soit *collegia privata*. — P. O. = Prof. ordinaire. — P. E. = Prof. extraordinaire. — P. D_r. = Privat-docent. — Ch. de C. = Chargé de cours.

p. o. Morale Chrét. 6 h. — M. *De Loes*, p. o. Théol. pastorale : Les méthodes d'évangélisation 2 h. Analyses de texte 2 h. Hist. de la prédication : Les Pères de l'Eglise 1 h. Exerc. de prédication et de catéchisation 1 h. — M. *Fornerod*, ch. de co. Hist. des relig. : Introd. Les non civilisés, l'Egypte. La Chaldée. 2 h. — M. *Rapin*, p. dz. Musique relig. : Georges-Frédéric Hændel (publ.) 1 h. — *Trois professeurs à tour de rôle* : Exercices homilétiques 2 h.

Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud à Lausanne, chemin des Cèdres, Maupas (non officiel). *Semestre d'hiver 1905 à 1906*. — *Porret*, Lecture cursive du Nouv. Test., 1 h. — Exégèse de l'Evangile de Marc, 2 h. — Exégèse de l'Epître aux Rom. 3 h. — Théol. pastorale, 2 h. — M. *Bridel*. — Hist. de la philosophie, 4 h. — Hist. des religions, 1 h. — Hist. de la théol. moderne, 3 h. M. *Barrelet*. — Gramm. hébraïque, 3 h. — Exégèse de l'Anc.-Test. (livres poétiques), 3 h. — Hist. d'Israël et théol. de l'Anc.-Test., 4 h. M. *Laufer*. — Patristique, 1 h. — Encyclopédie théol. 1 h. — Analyse de textes, 1 h. — Hist. des dogmes, 3 h. — Morale, 2. M. *Schroeder*. — Hist. de l'Eglise, des orig. à la fin du moyen âge, 4 h. — Introduction spéciale au Nouv. Test. 3 h. — Exercices homilétiques, 2 h. — Comp. française 1 h. — S'adr. pour renseign. et admiss. au président de la Comm. des études, M. Alfred Pérrillard, Aven. Davel, Lausanne, ou au secrét. M. H. Chavannes, à Lutry.

Faculté de droit. — M. *Roguin*, p. o. Introd. aux études juridiques 2 h. Droit civil comp. : Les obligations, partie génér. 2 h. Droit internat. privé : Procédure, exécution des jugements, faillite, etc. 2 h. — M. *Pareto*, p. o. Econo. politique : La population, l'intérêt 1 h. Conférence d'écon. politique 1 h. Capitaux mobiliers (monnaie, banques) et capitaux fonciers (M. Boninsegni, suppl.) 2 h. Statistique : Méth. graph., applications (M. Boninsegni, suppl.) 2 h. Science financière : Les emprunts publics. Théorie gén. des opérat. financières (M. Boninsegni, suppléant) 1 h. — M. *Rambert*, p. o. Droit civil vaudois : Introd. — Des personnes 3 h. Procéd. civile : Partie contentieuse 2 h. — M. *de Félice*, p. e. Droit des obligat., partie génér. : Formation, effets, extinction, modalités des obligations 2 h. Droit des oblig., partie spéciale : Commission, transport, gestion d'affaires, dépôt. Cours et conférence 1 h. Droit comm. : Soc. en commandite, soc. anonyme, associations 2 h. — M. X Droit public gén. 4 h. Droit public féd. 6 h. M. *Mercier*, p. e. Droit pénal partie gén. Introd. historiq. ; la loi pénale ; le délit 4 h. Droit pénal, partie spéciale : Délits contre la foi publ. ; délits contre l'Etat 2 h. — M. *N. Herzen*, p. e. Hist. et système du droit privé romain : 1^{re} partie, hist. partie gén., procéd., droit des personnes, droits réels 7 h. Syst. du droit privé romain, 2^e partie : Droit des oblig. de famille et de succession (cours spécialement destiné aux étudiants allem.) 3 h. Uebungen im rœmischen Recht (priv.) 2 h. Exégèse

des Pandectes 1 h. Séminaire romain (priv. et gr.) Une fois par quinzaine. — M. de *Tourtoulon*, p. e. Hist. du droit mod. : Hist. des oblig. Hist. administ. 3 h. Hist. du droit dans l'antiq. 1 h. Droit civil franç. : Contrat de mariage. Vente 2 h. — M. *Kuhlenbeck*, p. o. (en allemand) Deutsches Bürgerliches Gesetzbuch I (Buch I u. II) mit Uebungen 10 h. Grundzüge des deutschen Privatrechts. 4 h. — M. *Favey*, juge fédéral. Le recours de droit civil au Trib. fédéral (gr.) 2 h. — M. *Spengler*, p. e. (ne professe pas ce semestre). Méd. légale. — M. *Schnetzler*, p. dz. La protect. légale des travailleurs (règlement. du travail, etc.) 1 h. — M. *Niceforo*, p. dz. Causes individ., physiques et sociales de la criminalité. 1 h. L'anthropologie dans ses rapports avec les sciences sociales. Anthropologie des classes pauvres 2 h. — M. *Reiss*, p. dz. Photog. judiciaire et police scientifique : Les constatations sur les lieux et les moyens mod. d'investigation 1 h.

Bemerkung. — Die deutschen Studien-und Prüfungsord. empfehlen Für das 1^{te} Sem. : Geschichte und System des römischen Rechts. Einführung in die Rechtswissenschaft. Ueb. im römischen Recht. Theoret. oder prakt. Nationalökonomie. Für das 2^{te} Sem. : Deutsches Bürgerl. Recht, I. Theil. Deutsche Rechtsgesch. und Grundzüge des deutschen Privatrechts. Ueb. im Bürgerl. Recht für Anfänger. Prakt. oder theoret. Nationalökonomie. Demgemäss empfiehlt die Fakultät den deutschen Studierenden des 1^{ten} Sem. die Vorles. Roguin, Pareto, Herzen ; den deutschen Studierenden des 2^{ten} Sem. die Vorles. Pareto, Herzen, de Tourtoulon u. Kuhlenbeck.

Etudes de sciences sociales. — (Faculté de droit et des lettres.) — *Matières obligatoires.* Philos. génér. Lettres : 34 (M. Millioud) ; Une des langues enseignées à la Fac. des lettres et sa littérature ; Sociologie (y compris les syst. sociaux). Econ. polit. (y compris la démog. et l'hist. des doctrines économ). Droit : 4 et 5 (M. Pareto). Elém. du droit privé et du droit pub. Droit : 3 (M. Roguin). Hist. polit. Lettres : 29 (M. Rossier). — *Matières à option.* Une 2^{me} langue enseig. à la Fac. des lettres et sa littérat. ; L'anthrop. dans ses rapports avec les sciences soc. Hist. des religions. Lettres : 32 (M. Fornerod) ; Statistique ; Législ. sociale ; Géographie (dans ses rapports avec les sciences sociales) ; Science des finances ; Droit internat. public ou privé ; Droit adminjstratif ; Théorie génér. du droit pénal. Droit : 16 et 17 (M. Mercier) ; Ethnopsychie. Lettres : 27 (M. Maurer).

Faculté de médecine. — M. *Brunner*, p. o. Chimie inorganique 5 h. Toxicologie 1 h. Trav. au laboratoire de chimie 3 après-midi. — M. Henri *Dufour*, p. o. Physique expérim. 5 h. Trav. au laboratoire 2 h. — M. *Wilczek*, p. o. Botanique génér. 5 h. — M. *Blanc*, p. o. Zoologie : Invertébrés 5 h. Anat. et physio-

(Les chiffres indiqués après la mention du cours reportent au Programme officiel.)

logie gén. : Appareils et fonctions de relation 3 h. Laborat. de zoologie et d'anat. comp. 4 h. — M. *Chuard*, p. e. Chimie analytique : Volumétrie 1 h. — M. *Bugnon*, p. o. Embryologie, 2^{me} partie : Organogénie 3 h. — M. *Roud*, p. e. Anat. descript. : Splanchnologie 3 h. Anat. topograp. : Tête, cou, membres 2 h. Confér. anatomiq. (gr.) 4 h. Trav. de dissection. Tous les jours sauf le samedi après-midi. — M. *A. Herzen*, p. o. Physiologie : Fonct. de nutrition, 1^{re} partie. 4 h. — M. *Lewenthal*, p. e. Histologie génér. 3 h. Technique histologique (cours avec démonst. et exercices pratiq. 1 1/2 h. Trav. pour étudiants avancés. — M. *Stilling*, p. o. Pathologie génér. 4 h. Cours pratique d'anat. pathologique (démonst. et autopsies) 4 h. Travaux de laborat. pour étud. avancés. Tous les jours. — M. *Bourget*, p. o. Clinique méd. 5 fois par semaine 1 1/2 h. Examen du malade. Auscult. et percussion 2 h. Chimie physiol. avec laborat. (Chef des trav. : M. le prof. D' *Strzyzowski*) 1 après-midi. — M. *Roux*, p. o. Cliniq. chirurg. et gynécol. 6 fois par semaine 1 1/2 h. Pathol. externe (partie génér.) 3 h. Cours de pansements et de diagnostic (en collab. avec le chef de clinique) 2 fois par semaine 1 à 2 h. — M. *G. Rossier*, p. e. Clinique obstétricale 3 fois par semaine 1 1/2 h. Policlinique obstétricale et cours de toucher 6 h. Opér. obstétricales au mannequin 2 h. Obstétrique, cours théor., 2^{me} part. 2 h. — M. *M. Muret*, p. e. Gynécologie théor. : Les maladies des trompes et des ovaires 2 h. Policlinique gynécologique, cours prat. 4 h. — M. *M. Dufour*, p. o. Clinique ophthalmologique 4 h. Ophthalmologie : Iris, choroïde et rétine 1 h. — M. *Demiéville*, p. e. Policlinique 3 fois par semaine 1 1/2 h. — M. *Dind*, p. e. Cours théorique sur les affect. cutanées, avec démonst. cliniques ; Blennorrhagie, cours théorique, démonst. cliniques 2 h. Histologie cutané — Laborat. (avec le conc. de M. *Narbel*, chef de clinique) 1 h. — M. *Combe*, p. e. Clinique infantile 2 h. — M. *Galli-Valerio*, p. o. Hygiène 3 h. Parasitologie (cours théor. avec démonst. sur les parasites animaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds) 2 h. Hygiène indust. 1 h. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés et médecins. Tous les jours. — M. *Mahaim*, p. e. Clinique psychiatrique 2 h. Anat. du cerveau, avec projections 2 h. Cours théor. de psychiatrie 1 1/2 h. Cours théor. de psychiatrie médico-légale 1 h. — M. *Perret*, p. e., (ne professe pas ce semestre). Méd. opératoire. — M. *Berdez*, p. e. Thérap. et matière médicale 3 h. Electricité médicale 1 h. — M. *Mermod*, p. e. Oto-rhino-laryngologie, cours clinique et pratique 2 fois par semaine 2 h. — M. *Strzyzowski*, p. e. Chimie méd. et prép. des médicaments 2 h. — M. *Spengler*, p. e., (ne professe pas ce semestre). Médecine légale. — M. *Eperon* p. dz. Policlinique ophthalmologique 2 h. Importance séméiologique de l'œil (gr.) 1 h. — M. *Aug. Dufour*, p. dz. Ophthalmoscopie (gr.) 1 h. — M. *de la Harpe*, p. dz. Hydrothérapie (gr.) six conférences. — M. *Vulliet*, p. dz. Chirurgie spéciale (gr.) 2 h. — M. *Treyer*, p. dz. Pathologie in-

terne : Séméiologie du syst. nerv. 1 h. — M. *Gonin*, p. dz. Exercices prat. d'ophtalmologie (gr.) 1 h. Maladies des membranes profondes de l'œil 1 à 2 h. — M. *Schenk*, p. dz. Anthropologie génér. (gr.) 1 h. — M. *Larguier*, p. dz. L'innervation visuelle et ses localisations cérébrales 1 h. L'alimentation (le besoin d'alumine, etc.) 1 h. — M. *Taillens*, p. dz. Maladies infect. (diphthérie, coqueluche, rhumatisme articul. aigu, etc. (gr.) 2 h. — M. *Weith*, p. dz. Diagnostic obstétrical au mannequin (cours prat.) 1 h.

Faculté des lettres. — M. *Valette*, p. o. Les prosat. latins de Sylla à Auguste 2 h. Catulle 2 h. Exercices prat. — M. *Meylan-Faure*, p. e. Encyclop. de la philologie grecq. 1 h. Littérat. grecque : Philosophie, époque Alexandrine 2 h. Thucydide, livre 1^{er} 2 h. Conférences 2 h. — M. *Sirven*, p. o. La comédie au XVIII^e siècle 2 h. Conférences 2 h. Textes français mod. 1 h. — M. *Burnier*, p. e. Juste Olivier 1 h. Conférences : Les caractères nationaux des écrivains de la Suisse française (priv. et gr.) 1 h. — M. *Bonnard*, p. o. Gramm. comp. des langues romanes ; Phonétique 2 h. Gramm. hist. de la langue française 1 h. Hist. de la litt. française au moyen âge : Chansons de geste 2 h. Hist. de la litt. italienne au XVI^e siècle : Poésie lyrique, théâtre 1 h. Hist. de la litt. provençale : Poésie lyrique (gr.) 1 h. Lect. de textes vieux-français. 1 h. Lect. de textes provençaux (gr.) 1 h. Lect. de textes italiens, 1 h. — M. *E. Muret*, p. e. Litt. espagnole : Le XVII^e siècle (publ.) 1 h. Conf. explic. du *Don Quijote* de Cervantes (publ.) 1 h. — M. *Maurer*, p. o. Litt. allemande : De Lessing aux Romantiques 2 h. Conf. allemande 1 h. Conf. anglaise 1 h. Conf. russe 1 h. Litt. compar. : Etudes ethnopsychiques sur le XIX^e siècle 1 h. — M. *E. Rossier*, p. o. Hist. romaine 3 h. Hist. pol. et diplomat. de l'Europe de 1830 à 1870 3 h. Conf. et trav. pratiques 1 h. — M. *Maillefer*, p. e. Hist. suisse : Les origin. de la Confédération suisse 2 h. — M. *Fornerod*, chargé de cours. Hist. des religions : Introd. Les non-civilisés. L'Egypte. La Chaldée 2 h. — M. *Millioud*, p. o. Les probl. de la philosophie anc. 3 h. Philosophie génér. Les prob. du monde physique 2 h. Conf. et lect. de textes 2 h. — M. *Guex*, p. e. Didactique spéciale 2 h. Conf. sur les livres nouv. 1 h. — M. *Pareto*, p. o. Economie pol. La population, l'intérêt 1 h. Confér. d'économie pol. 1 h. Capitaux mobiliers (monnaie, banques) et capitaux fonciers (M. Boninsegni, suppléant) 2 h. Statistique : Méth. graph. applications (M. Boninsegni, suppléant) 2 h. Sciences financière : Les emprunts publics. Théorie génér. des opérations financières (M. Boninsegni, suppléant) 1 h. — M. *Spiro*, p. e. Arabe : Gramm. Explications de textes faciles 1 h. Explic. de Al-Fakhri et des Mille et une nuits 2 h. Exégèse du Koran, d'apr. Al-Baydaoui 1 h. Turc : Gramm. Explic. de morceaux en prose et en poésie 1 h. Persan. Explic. du Gulistan 1 h. Epigraphie phénicienne et araméenne 1 h. — M. *Gærgens*, p. Cours d'arabe, degré sup. Gramm. (2^{me} partie), lect. 2 h. Interprétation du Koran : Cont.

des sourates mecquoises 2 h. Langue syriaque : Lect. d'auteurs. Ephrem, etc. 2 h. Les textes cunéiformes et l'Anc.-Test. 1 h. — M. *Taverny*, p.-dz. Phonologie du français mod. 1 h. Quelques chapt. de l'hist. de la langue roumaine (pr. et gr. 1 h. — M. *Delhorbe*, p. dz. Les tragédies de Sénèque, 1 à 2 h. — M. *Chatelanat*, p. dz. Hist. de la peinture française : Les primitifs, 2 h. — Hist. de la sculpt. en Italie, 2 h. — L'art en Italie à l'époque de Raphaël et de Michel-Ange (Proj. lumineuses) (publ.), 1 h. — M. *J. Larguier*, p. dz. L'innervation visuelle et les localisations cérébrales, 1 h.

Cours libres. — M. *Wellauer*, D' ès lettr. Les institutions polit. d'Athènes (public.), 1 h. — M. *Schacht*, D' phil. Langue sanscrite : Gramm., avec interpr. de morceaux choisis. Si possible, suite du cours d'été (publ.), 2 h.

Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne. — M. *Sirven*, p. o. Litt. française : La comédie au dix-neuvième siècle, 2 h. — Conférences 2 h. — Textes français mod., 1 h. — M. *Bonnard*, p. o. Gramm. historique de la langue française, 1 h. — Hist. de la litt. française au moyen âge : Chansons de geste, 2 h. — M. *E. Rossier*, p. o. Hist. polit. et diplom. de l'Europe de 1830 à 1870, 3 h. — M. *Millioud*, p. o. Philos. générale, 2 h. — M. *Guex*, p. extr. Didactique spéc., 2 h. — Confér. sur les livres nouv., 1 h. — M. *Taverny*, p. dz. Phonologie du français mod., 1 h. — M. *André*, lecteur. Langue française : Lect. analytique de textes mod. au point de vue du style et de la lexicologie, 2 h. — Encyclopédie : Etudes div. (sciences, beaux-arts, industries, actualités) propres à étendre la conn. du vocabulaire, 2 h. — Lect. françaises : Notes sur les écrivains mod. ; lect. de pages choisies de leurs œuvres, 2 h. — Diction : Règles, exemples et exercices de lect. et de récit., 1 h. — Traduction : Trad. préparées, ou à livre ouvert, de textes allem., 1 h. — Gramm. : Revis. des princ. règles. Exercices syntaxiques, 1 h. — Linguistique : Particul. du français actuel. Néologismes. Gallicismes. Solécismes., 1 h. — Séminaire français (pr. et gr.), une soirée par quinzaine.

Cours public. — M. W. Schinz, D' ès-lettres, sera pendant le semestre d'hiver un cours public sur le "Théâtre d'Ibsen", le vendredi, à 4 heures, dans l'auditoire n° 6 (Cité), à partir du vendredi 17 novembre.

Faculté des sciences. (Sciences mathématiques, physiques et naturelles). — a) *Sciences mathématiques.* M. *Amstein*, p. o. Calcul différentiel et intégral I, 6 h. — Exercices de calcul I, 2 h. — Calcul différentiel et intégral II, 2 h. — Exercice de calcul II, 1 h. — Théorie des fonctions, 3 h. — M. *Joly*, p. o. Géom. descriptive I, 5 h. — Epures de géom. descriptive, 1 après-midi. — Géométrie analytique, 2 h. — Géomet. de position, 2 h. — Les courbes planes, 2 h. — M. *Mayor*, p. o. Mécanique rationn., 5 h. — Exercices de mécan., 1 h. — Physique mathém., 2 h. — M. *Mail-*

lard, p. ext. Calcul infinitésimal, avec applic. aux sciences (cours destiné aux étudiants en sciences phys. et nat.), 3 h. — b) *Sciences physiques et naturelles*. M. *Maillard*, p. extr. Astronomie La terre, le soleil, 3 h. — Astronomie et mécan. céleste, 2 h. — M. *H. Dufour*, p. o. Physique expérim., 5 h. — Trav. pratiqu. au laboratoire pour les commerçants, 1 après-midi. — M. *Brunner*, p. o. Chimie inorganique, 5 h. — Toxicologie, 1 h. — Série aromatique (suite gr.), 1 h. — Trav. au labor., tous les jours, sauf le samedi. — M. *Brélaç*, p. e. Analyses techn., 2 h. — M. *Chuard*, p. e. Chimie analytique: Volumétrie, 1 h. — Chimie agricole: Chap. choisis, 2 h. — M. *Bourget*, p. o. Chimie physiologique avec labor. (chef des travaux, M. le prof. Dr Strzyzowsky), 1 après-midi. — M. *Bugnion*, p. o. Embryologie, 2^e partie: Organogénie, 3 h. — M. *Pelet*, p. e. Les matières colorantes, 1^{re} partie, 2 h. — Fabric. des prod. chimiques, 1^{re} partie, 2 h. — Laborat. de chimie indust., 4 après-midi. — M. *P. Dutoit*, p. extr. Chimie phys. (stœchiométrie), 2 h. — Thermo-chimie et électrochimie théor., 2 h. — Exercices prat. de physico-chimie, 4 h. — Trav. pour étud. avancés, tous les jours. — M. *Renavier*, p. o., Paléontologie: Invertébrés, 2 h. — Géologie stratigraphique, 2 h. — M. *Lugeon*, p. extr. Géologie gén. et appliq., 2 h. — Géographie phys., 3 h. — Labor. de géologie et paléontologie, 4 h. — Trav. pour les étud. avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. *Golliez*, p. extr. Minéralogie théor., 4 h. — Pétrographie, 2 h. — Gîtes métallifères et métallurgie, 2 h. — Laborat. de minéralogie et de pétrographie, 4 h. — M. *Blanc*, p. o. Zoologie: Invertébrés, 5 h. — Anat. et physiologie générales: Appareils et fonctions de relation, 3 h. — Laboratoire de zoologie et d'anat. comparée, 4 h. — Trav. pour les étud. avancés, tous les jours, sauf le samedi. M. *Bieler*, p. o. Zoologie appliq.: Etude des grands animaux dom. — conform., développ. zootechnique (publ.), 1 h. — M. *Wilczek*, p. o. Botanique gén., 5 h. — Laborat. de botanique, 2 h. — Travaux pour étud. avancés, tous les jours.

Cours de privat-docents. — M. *Martinet*. L'amélior. des plantes cultivées (publ.), 1 h. — M. *C. Dutoit*. Spectroscopie, 1 h. — M. *A. Bonnard*. Propriétés optiques des séries isomorphes, 1 h. — M. *Reiss*. Photogr. théorique, 1 h. — Laboratoire, 2 h. — M. *Schenk*. Anthropologie gén. (gr.), 1 h. — Anthropologie et archéologie préhist. et ethnologie (publ.), 1 h. — M. *Jaccottet*. Fonctions sphériques (gr.), 2 h. — M. *Dusserre*. Chimie analytique appl. aux mat. agricoles, 1 h.

Exercices pédagogiques et scientifiques. — Pour les sciences mathématiques, sous direct. de MM. les prof. Amstein, Joly, Maillard et Mayor. Une fois par quinzaine. Pour les sciences physiques, sous direction de MM. les prof. Brunner et H. Dufour. Une fois par quinzaine. Pour les sciences géologiques, sous direct. de MM. les prof. Renavier et Lugeon. Une fois par quinzaine. —

Pour les sciences biologiques, sous direct. de MM. les prof. Blanc et Wilczek. Une fois par quinzaine.

Ecole de Pharmacie. — M. *Brunner*, p. o. Chimie inorg. (*) 5 h. — Chimie pharm., 2 h. — Toxicologie (*), 1 h. — Série aromatique (suite gr) (*), 1 h. — Trav. au laborat. de chimie (*), 3 après-midi — M. *Brélaç*, p. e. Chimie indust., (*) 2 h. — Analyses techn. (*) 2 h. — M. *Chuard*, p. e. Chimie anal. : Volumétrie (*) 1 h. — Chimie agr. : Chap. choisis (*), 2 h. — M. *Seiler*, p. e. Anal. chim. des denrées alim. et des boissons 1^{re} partie (*), 3 h. — Anal. bactér. génér., avec applic. à l'examen des denrées et des boissons, 2 h. — Pharmacie, 1^{re} partie (*) 2 h. — Les nouv. médic., 1^{re} partie (*), 1 h. — Laboratoire d'anal. des denrées et des boissons, 2 après-midi. — Trav. pour étud. avancés, tous les jours. — M. *Bourget*, p. o. Chimie physiologique avec labor. (*), 1 après-midi. — M. *H. Dufour*, p. o. Phys. expér. (*), 5 h. — Trav. prat. au labor. (*) 1 après-midi. — M. *Wilczek*, p. o. Botanique génér. 5 h. — Labor. de botan. (*), 2 h. — Trav. pour étud. avancés (*), tous les jours. — Botan. pharm. (*), 2 h. — Pharmacognosie (*), 2 h. — Labor. de pharmacognosie (*), 1 h. après-midi. — M. *Lugeon*, p. e. Géologie génér. appliquée (*), 2 h. — M. *Golliez*, p. e. Minér. théor., 4 h. — M. *Blanc*, p. o. Zoologie : Invertébrés (*), 5 h. — Anat. et physiol. génér., 3 h. — Labor. de zoologie et d'anat. comp., 4 h. — M. *Galli-Valerio*, p. o. Hygiène (*), 3 h. — Hygiène indust., 1 h. — Parasitologie (cours théor. avec démonst., 2 h. — Labor. pour étud. avancés et médecins, tous les jours. — M. *Strzykowski* p. e. Chimie médic. et prép. des médicaments, 2 h.

Ecole d'ingénieurs. — M. *Amstein*, p. o. Calcul différentiel et intégral I, 6 h. — Exerc. de calcul I, 2 h. — Calcul différentiel et intégral II, 2 h. — Exerc. de calcul II, 1 h. — M. *Mayor*, p. o. Mécan. rationnelle, 4 h. — Exerc. de mécanique, 1 h. — Physique math., 2 h. — M. *Foly*, p. o. Géom. descriptive, 5 h. — Géom. analytique, 2 h. — Epures de géom. descriptive, 4 h. — M. *Maillard*, p. e. Elém. ou calcul infinitésimal I. Calcul différentiel, 3 h. — M. *Bosset*, p. e. Const. de routes et chemins de fer I, 2 h. — Fondations, 2 h. — Const. de routes et chemins de fer II, 3 h. — Constr. de routes et chemins de fer III, 3 h. — Exercices, 3 après-midi. — M. *Dommer* p. o. Résistance des matériaux (chap. choisis), 1 h. — Constr. en bois, 2 h. — Ponts en fer, 2 h. — Ponts et charpentes en fer (pour élèves méc. et électr., 2 h. — Projet, 2 h. — M. *Cheneaux*, p. e. Topogr. (instruments), 2 h. — Géodésie (constructeurs), 3 h. — Chemins de fer spéciaux, 2 h. M. *de Schoulepnikow*, p. e. Trav. hydrauliques II, 2 h. — Trav. hydrauliques III (distribution d'eau), 3 h. — Trav. hydrauliques IV (assainissement des villes), 1 h. — Exerc. et projets, 1 après-

NB. — Les cours marq. d'un (*) sont égal. dest. aux cand. au diplôme de *chimiste-analyste*.

midi. — M. *Bréla*, p. e. Chimie industr. I, 2 h. — Chimie industr. II (ingénieurs-chimistes), 2 h. — Analyses (ingénieurs-chimistes), 2 h. — M. *Dapples*, p. e. Physique industr. II (ingénieurs-chimistes), 3 h. — M. *Lugeon*, p. e. Géologie génér. et appliq., 2 h. — M. *Bonjour*, p. e. Hist. de l'architecture (constructeurs, mécaniciens et électriciens), 1 h. — Composition architecturale; maisons d'habitation, etc., 2 h. — Exerc. d'architecture, 4 h. — M. *J.-L. Spiro*, p. e. Législation industrielle, 2 h. — M. *Pelet*, p. o. Chimie industr. I (ingénieurs-chimistes), 2 h. — Chimie industr. II, 2 h. — Chimie industr. III, 2 h. — Chimie industr. IV, 2 h. — Laborat. de chimie industr., 4 après-midi. — Conférences de chimie appliq. pour les ingénieurs-chimistes réunis des 3 prem. années, 1 h. — M. *P. Dutoit*, p. e. Chimie physique I, (ingénieurs-chimistes), 2 h. — Electrochimie, 2 h. — Electrochimie industr. II (ingénieurs-chimistes), 2 h. — Labor. d'electrochimie, 2 après-midi. — Trav. pour étud. avancés, tous les jours. — M. *H. Dufour*, p. o. Physique spéc., 3 h. — Physique génér. (ingénieurs-chimistes), 5 h. — Labor. de Physique (ingénieurs-chimistes), 1 après-midi. — M. *Chuard*, p. e. Chimie spéc., 2 h. — Chimie analytique: Volumétrie (ingénieurs-chimistes), 1 h. — M. *Golliez*, p. e. Minéralogie théorique (ingénieurs-chimistes), 4 h. — Labor. de minéralogie, 4 h. — Gites métallifères et métallurgie, 2 h. — M. *Brunner*, p. o. Chimie inorganique (ingénieurs-chimistes), 5 h. — Labor. de chimie (ingénieurs-chimistes) 4 après-midi. — Série aromatique (ingénieurs-chimistes) (gr.), 1 h. — M. *Hoffet*, p. e. Sidérurgie, 2 h. — Mach. thermiques II, 4 h. — Mach. thermiques IV, 2 h. — Mach. thermiques B (cours spéc. pour chimistes et constructeurs), 1 h. — Exercices: Engins de lavage, 4 h. — Exercices: Mach. thermiques 8 h. — M. *Hahn*, p. e. Eléments des mach. II, 2 h. — Résistance des matér., 1 h. — Mach. hydrauliques I, 3 h. — Mach. hydr. (cours spéc.), 1 h. — Régul. (méc. et élect.), 1 h. — Turb. à vap. et chap. spéciaux de la théorie des turbo-machines (mécaniciens et électriciens), 1 h. — Exerc. et projets, 4 après-midi. — M. *Landry*, p. e. Elec. industr. I, 2 h. — Electr. industr. III, 2 h. — Electr. industr. V, 2 h. — Courants alternatifs, 2 h. — Constr. électro-mécan., 2 h. — Projets de mach. élect., 12 h. — Labor. d'électr. industrielle, 1 journée. — M. *Gaillard*, p. e. Install. électr. 2 h. — M. *Mercanton*, p. e. (Ne professe pas ce sem.). Mesures électriques. — M. *Paris*, p. dz. Etude génér. de la poutre continue, 1 h.

Extrait du règlement de l'Université de Lausanne. — Dispositions générales. Enseignement. — L'Université comprend : une Faculté de théologie protestante; une Faculté de droit; une Faculté de médecine; une Faculté des lettres; une faculté des sciences. Cette dernière se divise en trois sections: a) Sciences mathématiques, physiques et naturelles; b) Sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie; c) Sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.

(Suite page 26.)

DANSE

M^{me} Marianini, Prof. de Danse

Cours; leçons particulières. — Calisthénie artistique.
— Danses nouvelles de salon. — Danses caractéristiques,
nationales et classiques. — *Local: Cercle anglais.*

Pour renseignements, s'adresser aux Ruches, Avenue de Servan, Route d'Ouchy.

GRANDE SALLE

DE

Gymnastique, d'Escrime et de Danse

AU CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

L. BRUN, Professeur diplômé, hors concours

M^{lle} L. BRUN, Professeur

Diplôme supérieur avec félicit. du Jury de l'Académie intern. de danse de Paris.

Cours et leçons particulières de gymnastique pour Demoiselles,
Messieurs et Enfants. — Cours d'Escrime: Fleuret, sabre, rapière,
boxe et canne.

Cours de danse pour Demoiselles, Messieurs et Enfants. Leçons particulières.

Vente de costumes de gymnastique et d'escrime. — Fournitures
pour Foot-Ball et Lawn-Tennis. — Vente d'appareils de gymnastique
en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique.

ETUDE DES LANGUES -- PROFESSEURS RECOMMANDÉS

Italien **M. A. MARIANINI, de Florence**

PROFESSEUR D'ITALIEN

Avenue de Servan (Les Ruches) Route d'Ouchy

M^{me} V^{ve} BAUER-COUSIN

Professeur de langues.

LAUSANNE

Terreaux, 8, 2^{me}

Appartements et Villas meublés

ET NON MEUBLÉS A LOUER

Immeubles de rapport et d'agrément, Villas à vendre.

CH. BRETAGNE, *Régisseur*

11, Rue de Bourg, 11

RENSEIGNEMENTS GRATUITS



Brasserie Bavaria

Petit-Chêne, 3 -- Lausanne

Téléphone 136

Bière blonde de la Brasserie par actions de Bâle.

*Augustiner Bräu München.
Véritable Bière de Pilsen.
Nouvelle installation moderne pour
le débit de ces différentes bières.*

Restauration à toute heure.

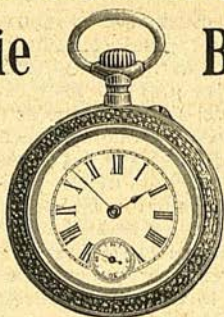
Se recommande, E. KOHLI-HIRT

Horlogerie

Bijouterie

5 %
d'escompte
sur présentation de
ce Calendrier.

Prix très modérés.



Fabrication

Réparation

Man spricht deutsch.
English spoken.

E. Meylan - Regamey

RUE NEUVE, 11 · LAUSANNE



MONTRES

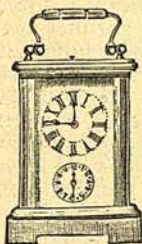
SIMPLES ET COMPLIQUÉES

or, argent, métal, acier, etc.

CHRONOGRAPHES COMPTEUR

pour Ingénieurs.

Chaines métal, acier, argent et or.



SAUTOIRS

BAGUES -- BROCHES
BOUCLES D'OREILLES, ETC.

ALLIANCES

Pendules de voyage
Régulateurs avec sonnerie cathédrale,
à heures et demies, et à quarts.
Garnitures de cheminées — Réveils.



AGENT DE LA MAISON

VACHERON & CONSTANTIN de Genève.

Titulaire de nombreux certificats et prix de l'Ecole d'horlogerie de Genève.
Longue pratique comme fabricant et rhabilleur dans les meilleures maisons à Genève et en Angleterre.

L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'hiver commence le 15 octobre, et finit le 25 mars. Le semestre d'été commence le 8 avril, et finit le 25 juillet. Les cours ne sont interrompus que les jours de fêtes religieuses ou civiles et durant 8 jours au nouvel-an. Examens de diplômes : dernière semaine de chaque semestre ou commencement du semestre d'hiver. Les soutenances de thèses et les examens du doctorat peuvent seuls avoir lieu en dehors de ces périodes. Le programme et le tableau des cours sont ainsi élaborés : a) licence en théologie, 8 semestres ; b) licence en droit, 6 semestres ; c) licence ès lettres, 4 semestres ; d) licence ès sciences, 4 semestres ; e) diplômes d'ingénieurs, 7 semestres ; f) propédeutique médical, 5 semestres ; g) examen fédéral de médecine, 5 semestres, à partir du propédeutique ; h) examen fédéral de pharmacie, 4 semestres, à partir de l'examen de commis. L'étudiant est libre dans le choix des cours et des exercices qu'il veut suivre.

Immatriculation. — L'étudiant doit établir qu'il est bachelier ès lettres du Gymnase de Lausanne, ou qu'il a subi des examens satisfaisants sur le programme du **Gymnase scientifique**. Le diplôme du Gymnase de l'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne donne droit à l'immatriculation, et à l'admission dans les Facultés des lettres, des sciences et de droit. S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, l'étudiant doit justifier qu'il est porteur d'attestations démontrant qu'il peut suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes apprécie ces attestations, après préavis de l'Université. Les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre Université sont admis de droit. L'étudiant doit adresser sa demande au Recteur de l'Université, avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 8 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés jouissent seuls du droit à l'obtention d'un grade ; ils sont au bénéfice de dispositions spéciales pour les études et les recherches dans les collections publiques. La **finance d'immatriculation** est de 20 francs ; elle est réduite de moitié pour les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre université. Toute personne qui désire suivre les cours à titre d'**auditeur** doit se faire inscrire au secrétariat, en acquittant la finance des cours, plus une finance d'inscription de 2 francs. Chaque étudiant ou auditeur est tenu d'indiquer **son adresse** au bureau de l'Université, et d'aviser immédiatement celui-ci de ses **changements d'adresses**. En demandant leur immatriculation, les étudiants laissent en dépôt au secrétariat leurs certificats d'études. La finance d'exmatriculation est de 5 francs. Aucune association d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université. Les statuts de ces associations sont déposés à l'Université. Le Recteur doit être avisé de la composition de leurs comités. L'association qui commettrait des abus, ou donnerait lieu à des plaintes graves, peut être suspendue ou dissoute par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur le préavis de l'Université.

Cours. — Il y a à l'Université trois sortes de cours : a) les **cours universitaires** proprement dits (*collegia privata*), destinés seulement aux étudiants et aux auditeurs ; b) les **cours particuliers** (*collegia privatissima*) ; c) les **cours publics** (*collegia publica*), pour lesquels il n'est perçu qu'une finance d'inscription de 2 francs. La rétribution des cours universitaires (*collegia privata*) est fixée à 5 francs par semestre, pour chaque heure hebdomadaire. L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 18 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un ou plusieurs cours universitaires (*collegia privata*), représentant au moins 6 h. par semaine. De ces 6 h., 3 au moins doivent être suivies dans la Faculté où l'étudiant déclare vouloir être inscrit.

Grades. Diplômes. Examens. Certificats. — Pour obtenir un grade ou un diplôme à l'Université de Lausanne, le candidat doit y être ou y avoir été immatriculé. Les conditions requises pour l'obtention des grades et des diplômes universitaires sont fixées par les règlements des Facultés. Les titres universitaires et les diplômes sont délivrés par l'Université, sur le préavis de la Faculté intéressée et signés par le Recteur, le Doyen et le Secrétaire de l'Université.

Administration. — Le Recteur représente l'Université. Il est présenté aux étudiants, par l'ancien Recteur, en séance publique du Sénat. Comme **caissier de l'Université**, le **secrétaire** perçoit toutes les finances payées par les étudiants. Il touche en outre une somme de 5 fr. par diplôme. Cette finance est payée par le gradué. En qualité d'**huissier de l'Université** le **bedeau** reçoit de chaque licencié ou ingénieur une gratification de 5 fr. et de chaque docteur une gratification de 10 fr.

Discipline. — Les étudiants doivent se conduire avec ordre et décence. Il leur est en particulier interdit de troubler la tranquillité des cours, de fumer dans les auditoires et dans les salles de dessin, de commettre des dégâts dans les auditoires, laboratoires, salles de dessin, ou instituts dans lesquels ils sont admis. Les plaintes contre les étudiants sont adressées par écrit au Recteur. Les peines disciplinaires sont les suivantes : **Censure** par le Doyen ou le Directeur, par le Conseil de Faculté, le Recteur, la Commission universitaire, le Sénat ; **amende** ; **suspension** ; **renvoi temporaire** (*consilium abeundi*) ; **expulsion** (*relegatio*). Tout dégât commis dans les locaux de l'Université, par un ou plusieurs étudiants, entraîne le paiement des frais de réparations, et celui d'une amende de 5 à 50 fr. par étudiant, suivant la gravité du cas. Les amendes sont infligées par la Commission universitaire. Tout étudiant censuré plusieurs fois peut être frappé de suspension. Une faute très grave, ou des suspensions répétées, peuvent motiver le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ou l'expulsion de l'Université (*relegatio*) par le Département de l'Instruction publi-

que et des Cultes, sur préavis du Sénat. Le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ne peut pas être infligé pour moins d'un semestre. L'expulsion (*relegatio*) est définitive; l'étudiant perd pour toujours le droit d'immatriculation ou d'inscription.

Prix de Faculté. Concours. — Chaque année, pour encourager le travail individuel des étudiants, l'Université décerne des *Prix de Faculté* et ouvre des *Concours*. Les *prix de Faculté* sont décernés pour des travaux scientifiques ou littéraires sur des sujets dont le choix est laissé aux concurrents. (S'adresser au recteur.) Les travaux doivent être déposés au bureau de l'Université avant le 1^{er} novembre; ils sont dès lors la propriété de l'Université. Les récompenses accordées sont des prix de 200 à 300 fr. Chaque faculté ne peut décerner que deux prix en une année. Les travaux qui ont un mérite remarquable peuvent être publiés par les soins de l'Université, sur le préavis du jury. Les noms des candidats récompensés sont proclamés en séance publique devant le Sénat et les étudiants. Les *sujets de concours* sont publiés en brochure spéciale, à la même date que le programme d'été. Les travaux sont déposés au bureau de l'Université avant le 1^{er} novembre de l'année où les concours sont ouverts. Des prix peuvent être décernés aux meilleurs travaux; ils sont fixés dans les limites de 60 à 150 fr. Des *bourses* peuvent être accordées par le Conseil d'Etat aux étudiants méritants, qui en font la demande. (voir p. 41.)

Extrait du Règlement de la Faculté de théologie. — Licence en théologie. — Le diplôme de licencié en théologie atteste la possession des connaissances théologiques qui sont requises des candidats au Saint-Ministère. Le grade de licencié est conféré à la suite de deux séries d'examens: L'examen dit propédeutique, et l'examen théologique proprement dit, après huit semestres d'études.

Pour être admis à l'examen propédeutique après 4 semestres d'études universitaires, le candidat doit être bachelier ès lettres ou porteur d'un acte de maturité équivalent; avoir fait un examen prouvant une connaissance suffisante des éléments de la langue hébraïque; enfin produire une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen.

L'examen écrit comprend: Une version en français d'un texte facile de l'Ancien Testament (livres historiques et psaumes); une composition exégétique sur un texte du Nouveau Testament (Evangiles et Actes); des réponses à une ou plusieurs questions d'histoire du christianisme. Ces épreuves se font à huis clos.

Examens oraux: Histoire de la littérature française et histoire de la philosophie; histoire générale des religions et histoire du siècle de Jésus-Christ; exégèse (livres historiques et psaumes) et histoire littéraire de l'Ancien Testament; exégèse (Evangiles et Actes) et histoire littéraire du Nouveau Testament; histoire du christianisme.

Pour l'Examen théologique proprement dit, le candidat doit produire: Le certificat de la commission universitaire, ou une pièce constatant qu'il a subi avec succès des épreuves correspondantes; une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen; un *curriculum vitæ*. Il doit fournir en outre la preuve: Qu'il a fait, au cours de ses études universitaires, un travail écrit relatif à chacune des quatre branches théoriques de la théologie, travail vu et approuvé par un professeur de la spécialité; et qu'il a présenté au moins quatre analyses de textes, quatre sermons et trois catéchismes.

Epreuves écrites: Trois compositions sur des sujets tirés des disciplines énumérées à l'alinéa suivant. Elles se font à huis clos.

L'examen oral porté sur: L'Ancien Testament (principaux livres poétiques et prophétiques) et histoire d'Israël et de sa religion; exégèse du Nouveau Testament (épîtres) et théologie biblique du Nouveau Testament; histoire des dogmes, symbolique et histoire de la théologie moderne; dogmatique, morale et apologétique; théologie pratique (homilétique, catéchétique, liturgique, théologie pastorale et ecclésiologie).

Sur préavis de la commission d'examen, l'Université confère le diplôme de licencié en théologie au candidat qui a subi avec succès cette seconde série d'examens. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre et au commencement du semestre d'hiver. Le candidat doit se faire inscrire avant le 25 février pour la session de mars, avant le 25 juin pour celle de juillet et avant le 25 septembre pour celle d'octobre.

La commission d'examen apprécie chaque épreuve par les chiffres de 1 à 10, ayant la valeur suivante: 1 = très mal; 10 = très bien; 6 = passable. Pour réussir le candidat doit obtenir une moyenne de 6 pour chaque groupe. Toutefois un «très mal» (0 à 2), ou deux «mal» (3 ou 4) entraînent l'ajournement du candidat. Celui-ci ne peut se présenter plus de trois fois à chacune des deux séries d'examens. Le diplôme indique si le candidat a été admis avec la note **très bien**.

La commission d'examen est composée du Conseil de Faculté et de deux experts, étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les droits à payer pour la licence sont de fr. 100.

Doctorat en théologie. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit adresser au doyen de Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; du diplôme de licencié en théologie de l'Université de Lausanne ou des titres jugés équivalents; éventuellement, un exemplaire des travaux publiés par lui; un *curriculum vitæ*. Les épreuves sont subies devant le Conseil de Faculté; elles comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation d'une dissertation et la soutenance publique des thèses qui l'accompagnent.

Examen écrit : Rédaction de trois compositions portant sur le groupe de disciplines choisi par le candidat.

L'examen oral porte sur le groupe de disciplines choisi par le candidat. Le candidat qui a subi avec succès les épreuves écrites et orales est admis à présenter sa dissertation et ses thèses dans le terme de deux ans. Le sujet de la dissertation est laissé au choix du candidat. Cent cinquante exemplaires au moins de la dissertation et des thèses sont déposés au secrétariat de l'Université. La finance à payer pour le doctorat est de 200 francs pour le candidat qui a passé deux semestres au moins dans la Faculté, et de 250 fr. pour les autres.

Extrait du règlement de la Faculté de droit. — Licence. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un diplôme de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne où, s'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, les attestations prévues à l'art. 20, al. 3 du Règlement général; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi des cours d'une faculté de droit sur les branches qui font l'objet de l'examen. Toutefois, le Département de l'Instruction publique et des Cultes peut, en ce qui concerne cette dernière obligation, accorder des dispenses, sur le préavis de la Faculté. Les examens de licence ont lieu à la fin de chaque semestre, au commencement du semestre d'hiver et à la fin de décembre devant une Commission composée du Conseil de la Faculté et de deux experts étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les épreuves comportent : a) un examen écrit; b) un examen oral; c) la présentation et la soutenance d'une dissertation, ainsi que de thèses. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10; 10 équivalant à très bien et 0 à très mal.

L'examen écrit comprend la rédaction de deux compositions portant, l'une sur le droit romain, l'autre, sur le droit civil fédéral ou vaudois.

L'examen oral comprend des interrogations sur les branches suivantes: Le droit romain systématique; le droit civil fédéral et vaudois; le droit commercial, y compris le droit de change; la procédure civile fédérale et vaudoise; le droit pénal fédéral et vaudois; la procédure pénale fédérale et vaudoise; le droit public constitutionnel et administratif fédéral et vaudois; le droit international et intercantonal privé; l'économie politique élémentaire; la médecine légale; l'histoire du droit.

Les candidats étrangers à la Suisse peuvent être dispensés, par la Faculté des examens portant sur le droit exclusivement suisse et vaudois, ainsi que de la présentation d'une dissertation. Ces épreuves seront alors remplacées par un examen portant sur la législation d'un grand Etat européen. Si le candidat a subi avec succès les examens, il peut, au plus tard un an après le dernier, présenter à la Faculté sa dissertation et ses thèses. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques

ou économiques. Les thèses doivent porter sur chacune des matières énoncées pour l'examen oral, et être de nature à provoquer une discussion.

La Faculté peut autoriser le candidat à présenter sa dissertation dans une langue autre que le français; cette dissertation est imprimée au minimum de 250 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université.

Le candidat à la licence dépose entre les mains du Secrétaire-caissier de l'Université la somme de 100 fr., au moment où il prend son inscription. Si le candidat use de la faculté de subir les examens oraux en deux séries, le dépôt à effectuer est de 40 fr. pour la première série et de 60 fr. pour la seconde.

Doctorat. — Le grade de docteur en droit est décerné à celui qui fait preuve de connaissances juridiques d'un caractère général et scientifique, au cours des épreuves indiquées ci-après: Le candidat doit adresser au doyen une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; d'un *curriculum vitæ*, et du ou des diplômes ou certificats d'étude déjà acquis. Les épreuves comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses; elles ont lieu devant le Conseil de la Faculté. L'examen écrit consiste dans la rédaction de trois compositions qui portent la 1^{re}, sur un sujet de droit romain, la 2^{me}, de droit civil ou commercial, la 3^{me}, de droit public ou pénal. L'examen oral porte sur des branches d'étude obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires sont les suivantes: Le droit romain systématique et exégétique; le droit civil; le droit commercial y compris le droit de change; le droit pénal; le droit public; le droit international public; le droit civil comparé; l'histoire du droit; l'économie politique. Le droit suisse peut être remplacé, moyennant l'assentiment de la Faculté, par celui d'un grand Etat européen. De plus, le candidat sera interrogé sur deux branches qu'il choisit au nombre des suivantes: la philosophie du droit; le droit international privé; le droit diplomatique et consulaire; la législation industrielle et l'économie des grandes industries (fabriques, chemins de fer, etc.); la sociologie; la science des finances; l'évolution de l'organisation judiciaire et de la procédure; la médecine légale. Le candidat indique son choix au doyen au moins quinze jours à l'avance. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Elle doit présenter le caractère d'une étude approfondie et personnelle. Les thèses doivent porter sur chacune des matières, objet de l'examen, et être de nature à provoquer une discussion.

La somme versée pour le doctorat est de 200 fr. (Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de droit* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 29 juillet 1897. S'obtient au Secrétariat de l'Université).

Etudes de sciences sociales. — Facultés de droit et lettres. — L'Université confère les grades de licenciés et de docteur ès sciences sociales :

Licence. — Les épreuves écrites consistent : en deux compositions, l'une d'économie politique ou de sociologie, au choix du candidat, la seconde sur une autre matière obligatoire au choix du candidat ; les épreuves orales en une interrogation sur chacune des branches obligatoires, et sur trois des branches à option ; le candidat doit annoncer son choix au doyen de la Faculté de droit un mois avant l'examen. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire-caissier la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Doctorat. — Les épreuves du doctorat comportent un examen écrit ; un examen oral ; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses. L'examen écrit comporte trois compositions, l'une portant, au choix du candidat, sur l'économie politique ou sur la sociologie, et les deux autres sur deux matières obligatoires, au choix du candidat, étant exclue celle dont il a déjà traité. Les épreuves orales consistent en une interrogation sur chacune des branches obligatoires et sur trois des branches à option. Si le candidat a subi avec succès les épreuves écrites et orales, il est admis à présenter et à soutenir sa dissertation et ses thèses. La finance à déposer au Secrétariat pour la dissertation est de 240 fr. Pour le doctorat, 150 fr.

Extrait du règlement de la faculté de médecine. — **CERTIFICATS. GRADES. EXAMENS.** — **Certificats de cours.** — L'étudiant qui le désire reçoit à la fin du semestre un certificat de cours ; il paie par examen une finance de 5 fr. Les certificats de cours et d'examens, signés par les professeurs intéressés, sont transmis au Bureau de l'Université qui y appose un timbre spécial mentionnant que ce ne sont pas des diplômes. Pour l'immatriculation, consulter l'extrait du *Règlement général*.

Doctorat en médecine. — Le grade de docteur en médecine est délivré à la suite d'épreuves orales et écrites. Ce grade, purement scientifique, ne donne pas le droit d'exercer la médecine en Suisse. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée de l'immatriculation à l'Université de Lausanne ; l'une des pièces suivantes : Un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, un certificat de maturité fédérale, un diplôme de sortie d'un gymnase de jeunes filles, ou un titre reconnu par le Conseil de Faculté comme équivalant à l'un ou l'autre de ceux qui précèdent ; des certificats d'examens subis avec succès sur les branches suivantes : chimie, physique, botanique, zoologie et anatomie comparée ; un *curriculum vitæ*. Les examens peuvent être subis en deux séries indépendantes : 1^{re} série : Epreuves écrites et orales sur les sciences anatomo-physiologiques ; 2^{me} série : Epreuves écrites et orales sur les sciences médicales proprement dites. Le candidat doit présenter en outre, après le 2^{me} examen, une thèse manuscrite dans l'une des trois langues na-

tionales. Dans chaque partie des examens le candidat n'est admis aux épreuves orales que quand il a subi avec succès les épreuves écrites. Pour être admis, le candidat devra obtenir une moyenne de 3,5 au minimum pour chaque série d'examens (maximum 6). Un certificat est délivré au candidat renfermant les notes obtenues; il est revêtu de la signature du doyen de la Faculté et transmis au bureau de l'Université. Le candidat qui a échoué trois fois ne peut plus se réinscrire.

Première série. Examen des sciences anatomo-physiologiques. — Le candidat doit justifier d'avoir suivi des cours théoriques sur l'anatomie, l'embryologie, l'histologie et la physiologie, d'avoir fait au moins deux semestres de dissection, un semestre d'exercices pratiques de physiologie et un semestre de travaux au microscope. L'examen comprend un travail écrit et une partie orale. La partie orale porte sur l'anatomie; l'histologie; la physiologie et l'embryologie; la partie écrite sur l'une de ces 4 branches tirée au sort.

Deuxième série. Examen des sciences médicales proprement dites. — Le candidat doit produire des certificats constatant : qu'il a subi avec succès les épreuves précédentes; qu'il a suivi les cours théoriques suivants : pathologie générale, anatomie pathologique, pathologie interne et thérapeutique, pathologie externe, obstétrique, hygiène, parasitologie, médecine légale, psychiatrie, matière médicale et pharmacologie; qu'il a suivi deux semestres au moins les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale, et un semestre les cliniques ophtalmologique, infantile, psychiatrique, dermatologique, des maladies vénériennes et la polyclinique; qu'il a pris part à un cours d'opérations chirurgicales, à un cours d'opérations obstétricales et à un cours d'autopsie. L'examen comprend : Les épreuves écrites : la pathologie interne, la pathologie externe et l'hygiène. L'examen oral : La pathologie générale et l'anatomie pathologique; la pathologie interne et la thérapeutique; la pathologie externe; l'obstétrique et la gynécologie; la médecine légale; la psychiatrie; l'hygiène; matière médicale et pharmacologie.

Thèse. — La thèse doit être remise au doyen après le 2^m examen dans un délai maximum de deux ans à partir de la date de ce dernier. Le doyen autorise l'impression, sur préavis des professeurs experts. Le candidat remet 200 ex. de sa thèse, imprimée dans un format spécial, au secrétariat de l'Université. Le droit de grade exigé pour le doctorat est fixé à 400 fr. (200 fr. pour les porteurs du diplôme fédéral de médecine.)

Appendice. — Le prix des travaux pratiques et des cliniques est fixé comme suit : Cours de dissection (pour l'hiver entier) 70 fr. Travaux embryologiques (un après-midi par semaine) 20 fr. Travaux histologiques (deux après-midi par semaine), 30 fr. Travaux au laboratoire de physiologie, 20 fr. Travaux d'histologie pathologique, 25 fr. Travaux au laboratoire de parasitologie, 20 fr. Travaux au laboratoire de chimie physiologique et pathologique, 25 fr. Technique du microscope, 10 fr. Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsie, 25 fr. Clinique médicale,

37 fr. 50. Clinique chirurgicale, 37 fr. 50. Clinique obstétricale, 25 fr. Clinique ophtalmologique, 20 fr. Clinique des maladies cutanées, 15 fr. Clinique psychiatrique et psychiatrie, 15 fr. Clinique pédiatrique, 10 fr. Clinique laryngologique et otologique, 10 fr. Policlinique 20 fr. Médecine opératoire (dont 5 fr. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie) 30 fr. Cours d'opérations obstétricales, 20 fr. Répétition des opérations obstétricales, 12 fr. Cours d'ophtalmoscopie, 10 fr. (Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de médecine*, approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1902).

Extrait du règlement de la Faculté des sciences. — Chaque étudiant est tenu d'indiquer, lors de son inscription, celle des trois sections à laquelle il veut se rattacher.

EXAMENS, GRADES ET DIPLOMES. — Licences. — Il y a 4 licences: 1° Licence ès sciences mathématiques pures. 2° Licence ès sciences physiques et mathématiques. 3° Licences ès sciences physiques et naturelles. 4° Licence ès sciences pharmaceutiques.

Dispositions communes aux quatre licences. — Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes: L'immatriculation à l'Université; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté; un certificat d'étude prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une Faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de son examen; un *curriculum vitæ*; éventuellement, ses titres et travaux scientifiques. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoires). La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de 2 professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique. Le candidat doit se faire inscrire un mois avant la dernière quinzaine de chaque semestre, ou 15 jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver; il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr.

Licence ès sciences mathématiques pures. — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; fonctions elliptiques; géométrie analytique; géométrie descriptive; géométrie de position; mécanique rationnelle; mécanique appliquée; astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; chapitres choisis d'analyse, de géométrie et mécanique analytique. L'examen écrit: 3 travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épreuve de géométrie.

Licence ès sciences physiques et mathématiques. — Les épreuves orales: Astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; physique expérimentale; chimie inorganique; minéralogie; calcul différentiel et intégral; théories des fonctions; géométrie analytique, descriptive et de position; mécanique rationnelle et appliquée. L'examen écrit: Trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre

de la
comp
ou de
Lice
diffé
astron
ralogi
tologi
que s
anato
des s
group
gie gé
scienc
gie, m
manip
lyse q
travau
végéta
piques
Licen
rale; l
mie or
analyt
et des
men écr
pharm
les tra
pharm
vénéne
tive d'
analys
lange: s
nation
Docto
ser au
compa
de Lau
équiva
d'étude
disserta
compr
orales
cas, ur
Les épr
la scien
épreuv
princip
didat.

de la géométrie et le troisième de la mécanique. L'examen pratique comprend : Un travail graphique ; une manipulation de physique ou de chimie.

Licence ès sciences physiques et naturelles. — Les épreuves orales : Calcul différentiel et intégral ; physique expérimentale et météorologie ; astronomie ; chimie inorganique, organique et analytique ; minéralogie et pétrographie ; géologie, géographie physique et paléontologie ; anatomie, morphologie et physiologie végétales ; botanique systématique ; anatomie et physiologie générales ; zoologie et anatomie comparée. L'examen écrit : Trois travaux tirés : Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie) ; du groupe des sciences naturelles (botanique, anatomie et physiologie générales, zoologie et anatomie comparée) ; du groupe des sciences géologiques (géographie physique, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie). L'examen pratique comprend : Des manipulations de physique ; une analyse qualitative et une analyse quantitative ; détermination de minéraux et de roches ; des travaux de paléontologie et de géologie ; des travaux d'anatomie végétale et de détermination de végétaux ; des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale.

Licence ès sciences pharmaceutiques. — L'examen oral : Botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique, physique ; chimie organique et inorganique ; chimie pharmaceutique ; chimie analytique (y compris les méthodes d'analyse de médecine légale et des denrées alimentaires) ; pharmacognosie ; pharmacie. L'examen écrit : Rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée. L'examen pratique comprend les travaux ci-après : Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique ; analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire) ; analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six substances ; deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange : par voie gravimétrique ; par voie volumétrique. Détermination microscopique de quelques substances.

Doctorat. — Pour le doctorat ès sciences, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté ; les diplômes ou certificats d'études déjà acquis ; un *curriculum vitæ* ; le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Les épreuves comprennent, outre la dissertation, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Les épreuves orales publiques comprennent : Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation ; une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale ; une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que

lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*). Il ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires de sa dissertation au bureau de l'Université. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 fr. pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 fr. pour les autres candidats. Elle doit être payée au moment de l'inscription, entre les mains du Secrétariat de l'Université.

Le **diplôme de chimiste analyste** est délivré aux conditions indiquées par le Règlement spécial du 8 septembre 1902. Les **diplômes d'ingénieurs** sont délivrés aux conditions indiquées par le Règlement spécial de la section des sciences techniques de la Faculté. (Pour d'autres détails recourir au *Règlement pour les étudiants de la Faculté des sciences*, modifié et complété jusqu'au 15 décembre 1903).

* **Extrait du règlement de la Faculté des lettres.** — **Grades et examens. Licence.** Pour l'immatriculation, consulter l'extrait du *Règlement général*. — Il y a trois ordres de licence ès lettres: Licence ès lettres classiques; licence ès lettres modernes; licence mixte. Le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen. Il y a **examen écrit** et **examen oral**. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10, 0 signifiant très mal, 10 très bien. Le diplôme indique par une mention si la commission a été particulièrement satisfaite du résultat de l'examen. Le diplôme mentionne les branches d'examen. Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière semaine de chaque semestre. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Licence ès lettres classiques. — Le candidat doit fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus, un diplôme de bachelier ès-lettres, ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. L'examen porte sur six objets d'enseignement: latin, grec, français, allemand, histoire, philosophie. **L'examen écrit:** Une composition française, dont le sujet porte sur la branche ou sur l'une des branches désignées par le candidat comme branches principales; une composition en prose latine, sujet toujours pris dans l'antiquité classique; il est tiré au sort; la traduction d'un texte latin de moyenne difficulté; la traduction d'un texte grec de moyenne difficulté. — **L'examen oral: Interrogations générales: Latin.** Antiquités et histoire de la littérature. **Grec.** Antiquités et histoire de la littérature. **Français.** Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. **Allemand.** Trad. à livre ouvert d'un texte de moyenne difficulté. Histoire de la littérature de 1770 à 1830. **Histoire** grecque et romaine. **Philosophie.** Le can-

didat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales.** — **Latin.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Grec.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Vieux français.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose ou en vers indifféremment. **Français moderne.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Histoire.** Une époque du moyen âge ou de l'histoire moderne ou une période de l'histoire suisse. **Philosophie.** Un problème ou une époque.

Licence ès lettres modernes. — L'admission aux examens de licence ès lettres modernes est accordée aux candidats porteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres ou es sciences mathématiques, ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté, et aux demoiselles munies du certificat de sortie du Gymnase de l'Ecole supérieure communale de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions sont soumis à un examen préalable destiné à prouver qu'ils possèdent une culture générale. **L'examen écrit :** Une composition française sur un sujet général d'histoire moderne; une version française de chacune des deux langues choisies par le candidat. Dans **l'examen oral** le candidat devra prouver qu'il connaît les éléments de la logique et qu'il possède des notions générales sur l'histoire de la littérature française. Cet examen peut être passé au commencement de chaque semestre. Le candidat paye la somme de 25 fr. L'examen de licence ès lettres modernes porte sur cinq objets d'enseignement : français, deux langues vivantes, histoire, philosophie. Le candidat peut choisir entre les langues vivantes qui sont enseignées à l'Université; s'il est déjà porteur du diplôme de la licence ès lettres classiques, il pourra obtenir le grade de licencié ès lettres modernes après un examen portant sur une seule langue étrangère qui sera toujours considérée comme étudiée spécialement par lui. Les frais d'inscription sont réduits dans ce cas à 50 fr. Tout candidat, désireux de se présenter en même temps aux deux licences ci-dessus désignées, est admis, moyennant une seule inscription de 100 fr., à subir l'examen supplémentaire. **L'examen écrit** comprend trois épreuves : Une composition française; une composition dans celle des langues étrangères qu'aura indiquées le candidat; une version de l'autre langue en français. Dans le cas où l'histoire serait prise comme branche principale, la composition porterait sur la période spécialement étudiée par le candidat. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le sujet de la composition se rapporterait à l'époque ou au problème dont le candidat aurait fait une étude spéciale. **L'examen oral.** — **Interrogations générales :** Français. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. Langues étrangères. Histoire des littératures correspondantes. Histoire moderne ou histoire du

moyen âge. Philosophie. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales :** Langues étrangères. Ouvrages ou fragments d'ouvrages désignés par le candidat et agréés par les professeurs enseignants. Français moderne. Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. Histoire. Une époque prise en dehors de la grande période qui a fait l'objet de l'interrogation générale, ou une période de l'histoire suisse. Philosophie. Un problème ou une époque.

Licence mixte. — L'examen porte sur cinq branches choisies par le candidat parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Ces cinq branches doivent contenir une langue vivante et une langue ancienne.

Doctorat. — Le grade de docteur ès-lettres est décerné au candidat qui fait preuve de connaissances approfondies sur une partie restreinte des objets d'enseignement relevant de la Faculté. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; une dissertation manuscrite, en français, dont le sujet se rapporte à l'un des objets d'enseignement de la Faculté. Le candidat est soumis à un examen qui porte sur trois branches choisies par lui parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Il y aura, sur chacune de ces trois branches, **examen écrit** (deux compositions sur la branche principale) et **examen oral**. Le candidat doit obtenir la note 8 pour la branche qu'il a indiquée comme spécialement étudiée par lui et la note 6 pour les deux autres. S'il est porteur du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ou un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté, il peut être astreint seulement à la présentation et à la soutenance de la dissertation. La dissertation est imprimée à 200 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université. La dissertation est discutée publiquement. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 300 fr., au moment où il prend son inscription. Les porteurs du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ne sont astreints qu'au paiement d'une somme de 200 fr. (Pour d'autres détails consulter le *Règlement de la Faculté des lettres* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, le 5 mai 1900.)

Extrait du règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste. — **Admission.** — Les conditions sont celles de la Faculté des sciences. Le cycle d'études est de trois ans. **Travaux pratiques :** Laboratoire de chimie générale, 6 semestres. Laboratoire d'analyse chimique des denrées et bactériologiques, 2 semestres. Laboratoire de physique, 1 après-midi, 2 semestres. Laboratoire de botanique (microscopie) 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie physiologique, 1 après-

midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie agricole, 1 après-midi, 1 semestre (facultatif). **Cours théoriques** : Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, chimie physiologique, chimie physique, chimie industrielle. Analyse des matières agricoles (facultatif), analyse industrielle, analyse des denrées. Toxicologie, physique, zoologie, botanique générale, botanique descriptive, matières premières (pharmacognosie), anatomie et physiologie générales, hygiène, bactériologie, minéralogie, géologie, législation industrielle.

Examens. — Les épreuves pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste exigent un examen propédeutique à la fin du quatrième semestre et un examen professionnel. Pour se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi les cours et les laboratoires indiqués dans le programme ci-dessus. Les cours suivis pour obtenir les diplômes de licenciés ès-sciences naturelles et ès sciences pharmaceutiques, ou pour obtenir le diplôme de maître-pharmacien, sont reconnus comme équivalents à ceux du programme. La session annuelle des examens a lieu au commencement du semestre d'hiver. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université : pour l'examen propédeutique, 100 fr. ; pour l'examen professionnel, 200 fr.

L'examen propédeutique comprend : a) **Examen pratique**. Une préparation de chimie inorganique ou organique, une analyse qualitative, une analyse quantitative (volumétrie), une analyse quantitative (gravimétrie), une analyse élémentaire, une analyse légale (avec rapport), six préparations microscopiques. b) **Examen oral**. Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, physique, botanique.

L'examen professionnel. a) **Examen pratique**. Une analyse physiologique, deux analyses de denrées, deux analyses bactériologiques, une analyse d'une matière agricole (engrais, fourrage, sol). b) **Examen oral**. Bactériologie, hygiène, analyse des denrées alimentaires, pharmacognosie. (Pour d'autres détails voir le *Règlement spécial* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes le 10 septembre 1902).

Extrait du règlement pour l'obtention du certificat d'études françaises. — Pour être admis à subir les examens de certificat d'études françaises, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne, des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen, et qu'il a été inscrit pendant deux semestres au moins comme étudiant à la Faculté des lettres à l'Université de Lausanne. L'examen préalable est, en ce qui concerne les candidats au certificat d'études françaises, considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation. Le certificat général d'études françaises est délivré aux candidats qui ont subi avec succès les deux séries suivantes d'études : 1^{re} série. **Examens écrits**. 1^{er} Traduction écrite d'une langue étrangère en français. 2^e Composition sur un

sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du dix-septième siècle. **Examens oraux.** 1° Phonologie et versification. 2° Diction et prononciation. 3° Grammaire et vocabulaire. 4° Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère. — 2° série. **Examens écrits.** Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du seizième siècle. **Examens oraux.** 1° Histoire de la langue et grammaire historique, lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du seizième siècle, interrogations. 2° Explication de quelques œuvres de la littérature française. Les candidats ne peuvent se présenter aux examens oraux qu'après avoir subi avec succès les examens écrits. Une moyenne de six est exigée dans chaque ordre d'examens et dans chaque série; ceux qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examens, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Les candidats qui ne se présentent qu'à la première série des épreuves reçoivent, s'ils l'ont subie avec succès, une attestation dénommée: **certificat d'études françaises** (partie moderne). Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre. Le candidat doit se faire inscrire avant le 15 février pour le semestre d'hiver, et avant le 15 juin pour le semestre d'été. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 50 fr. par série d'examens.

Extrait du règlement pour les examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires (du 11 déc. 1899). — Ces examens ont lieu: à **Bâle**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens. — A **Berne**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Fribourg** (ex. des sciences nat.), pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires. — A **Genève**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Lausanne**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. A **Neuchâtel**, (ex. sciences natur.), pour les médecins et les dentistes. — A **Zurich**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. **Les commissions d'examens** sont composées de professeurs des écoles supérieures de la Suisse et de praticiens patentés et nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Les séances de commissions d'examens sont présidées par le président local ou son remplaçant. Les examens des médecins, des dentistes, des vétérinaires, se divisent en trois sections principales, les examens des pharmaciens en deux. Le comité directeur publie chaque année un tableau indiquant les époques auxquelles ont lieu les examens dans chaque localité. Ces tableaux sont affichés aux lieux opportuns. Le candidat qui désire subir l'examen s'inscrit chez le président local du lieu où il désire se présenter. Il paie une taxe d'inscription de 5 fr. L'inscription doit être accompagnée des certificats exigés pour la branche. L'examineur choisit le sujet pour les **examens pratiques**. Pour les **examens écrits** les sujets sont tirés au sort, trois sujets sur chaque bul-

letin, au choix du candidat. Pour l'**examen oral**, les candidats sont examinés un à un. Les examens sont subis en allemand, en français ou en italien, au choix du candidat. La meilleure note correspond à 6, la plus faible à 1. Une moyenne des notes principales inférieure à 3,5 exclut le candidat à l'obtention du diplôme ou à une nouvelle série d'examen. Pour l'examen d'anatomie ou de physiologie, les médecins et vétérinaires, et pour l'examen des commis-pharmaciens, les notes des deux parties de l'examen servent à déterminer le résultat final. Le candidat n'a aucun droit de recours contre les décisions de la commission d'examens. Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel reçoit un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur, diplôme qui confère à son porteur le droit d'exercer sa profession dans toute l'étendue de la Confédération. La finance à payer au Département de l'Intérieur pour le diplôme est de 20 fr. ; pour les étrangers 60 fr.

Taxes d'examens. Pour médecins: sciences nat. fr. 30. Anatomie et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour dentistes: science nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour pharmac.: ex. de commis-pharm. fr. 60. Ex. profess. 120 fr. Pour vétérinaires: science nat. fr. 20. Anat. et physiol. fr. 30. Ex. profess. fr. 50. — Les étrangers paient une taxe triple, à moins d'arrangements internationaux.

Le comité directeur peut, sur la présentation de certificats, dispenser entièrement ou en partie des examens fédéraux les Suisses qui ont subi leurs examens à l'étranger et leur délivrer les certificats et diplômes correspondants.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'UNIVERSITÉ. — Voir les règlements spéciaux. — **Prix de concours** : de 60 à 150 francs. Sujets choisis dans la liste publiée. — **Prix de faculté** : de 200 à 300 francs. Sujets au choix du concurrent. S'annoncer d'avance au recteur. — **Prix Bippert** maximum 400 francs. Travail inédit sur un sujet de droit suisse, au choix du concurrent. — **Prix Henri Ed. de Cérenville**, bisannuel : maximum 400 francs. Travail original de science médicale, se rapportant si possible au système nerveux. — **Prix Folloppe** : 100 francs, avec médaille. Poésies françaises inédites, au choix du concurrent. — **Prix Davel**, trisannuel : environ 300 francs. Travail inédit sur un sujet de l'histoire vaudoise d'avant 1815. — **Prix Brunner** : 100 francs. Pour renforcer éventuellement un prix de concours ou un prix de faculté, décerné à un travail se rapportant aux sciences physiques, naturelles ou pharmaceutiques. — **Prix W. Grenier** : Prix annuel destiné à récompenser les élèves de l'École d'ingénieurs ayant fait preuve d'un goût réel dans l'élaboration de leurs projets. — Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Université avant le 1^{er} novembre.

PENSIONS-FAMILLE A LAUSANNE

C. Dessemontet

Pension - Famille

ET
POUR ÉTUDIANTS

VIE AGRÉABLE

M^{me} MARMIER

Avenue Ruchonnet

Pension - Famille

Electricité. — Vue sur le lac. — Téléphone 1090.

ANCIENNE PENSION-FAMILLE DIND

M^{mes} Berguer-Clerc, Villa Albion, Montbenon.

Belle situation.

F. GUISAN

PRÉ-FLEURI

Sauvabelin sur Lausanne

Pension-Famille à prix modérés pour étudiants

Alt. 670 m. — Tennis et patinage. — A 15 minutes du funiculaire du Signal. — Conversation française.

M^{mes} Steffen & Vogt

Pension-Famille

Pl. Riponne, 4, au 2^{me}

A proximité de l'édifice de Rumine. — Chambres confortables. — Cuisine soignée. — Prix modérés.

PENSIONS POUR ÉTRANGERS

M^{mes} Gowthorpe-Barrelet

reçoivent un nombre restreint de jeunes filles

désireuses d'apprendre à fond le français. — Clos de l'Est, Avenue du Léman.

M. E. CHATELAN

Les Clochetons, 6, Route d'Echallens

Pension Regina-Bristol

1, RUE BEAU-SÉJOUR, 1

Crès recomm. à MM. les Etrangers, particul. à MM. les Etudiants.

ALBION- HOUSE

29, RUE DE BOURG, 29

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR
MESSIEURS

CHEMISES * COLS * MANCHETTES

GANTS * BRETELLES * CRAVATES

CASQUETTES * GUÊTRES * CHAPEAUX

BONNETERIE

MANTEAUX ET PÈLERINES

Escompte au comptant pour MM. les Professeurs
et MM. les Etudiants, 5 %
sur présentation du Calendrier

Laboratoires. Cliniques. Bibliothèques et Musées.

Les étudiants sont admis dans ces établissements, conformément aux lois et règlements qui les régissent.

LABORATOIRES : 1. **Laboratoire de chimie** (*place du Château*). Ouvert tous les jours, sauf le samedi après-midi. Directeur: M. BRUNNER, prof. — 2. **Laboratoire de chimie physiologique** (*place du Château*). Directeur: M. BOURGET, prof. (Chef des travaux: M. le prof. Dr STRYZOWSKI). — 3. **Laboratoire de thérapeutique** (*place du Château*). Directeur: M. BERDEZ, prof. — 4. **Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène**. (*Solitude 19*). Directeur: M. GALLI-VALERIO, prof. — 5. **Laboratoire de chimie agricole** (analyses agricoles) (*place du Château*). Directeur: M. CHUARD, prof. (*Voir Institut agricole*). — 6. **Laboratoire de chimie industrielle** (*Solitude 19*). Directeur: M. BRÉLAZ, prof. — 7. **Laboratoire de physique** (*place du Château*). Directeur: M. H. DUFOUR, prof. — 8. **Laboratoire de photographie** (*place du Château*). Directeur: M. le Dr REISS. — 9. **Laboratoire de botanique systématique et microscopie** (*Edifice de Rumine*). Directeur: M. WILCZK, prof. — 10. **Laboratoire de chimie physique et électrochimie** (*Solitude 19*). Directeur: M. Paul DUTOIT, prof. — 11. **Laboratoire de chimie industrielle** (*Solitude 19*). Directeur: M. LOUIS PELET, prof. — 12. **Laboratoire de chimie et bactériologie du contrôle des boissons et denrées** (*Solitude 19*). Directeur: M. SEILER, prof. — 13. **Laboratoire de géologie** (*Edifice de Rumine*). Directeur: M. M. LUGEON, prof. — 14. **Laboratoire de minéralogie** (*Edifice de Rumine*). Directeur: M. GOLLIEZ, prof. — 15. **Laboratoire d'électricité industrielle** (*place du Tunnel*). Directeur: M. LANDRY, prof. — 16. **Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée** (*Edifice de Rumine, 1^{er} étage, aile sud*). Directeur: M. BLANC, prof. — 17. **Laboratoire de physiologie** (*Ecole de Médecine*). Directeur: M. HERZEN, prof. — 18. **Amphithéâtre d'anatomie** (*Ecole de Médecine*). Ouvert tous les jours. Directeur: M. ROUD, prof. — 19. **Laboratoire d'embryologie** (*Ecole de Médecine*). Ouvert tous les jours. Directeur: M. BUGNION, prof. — 20. **Laboratoire d'histologie** (*Solitude 19*). Directeur: M. LÉWENTHAL, prof. — 21. **Institut pathologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. STILLING, prof.

CLINIQUES : 1. **Clinique médicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. BOURGET, prof. — 2. **Clinique chirurgicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. ROUX, prof. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. G. ROSSIER, prof. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur: M. DIND, prof. — 5. **Clinique ophthalmologique** (*Asile des Aveugles*). Directeur: M. Marc DUFOUR, prof. — 6. **Clinique psychiatrique** (*Asile de*

Cery). Directeur: M. MAHAIM, prof. — 7. **Clinique otologique et laryngologique.** (Hôpital cantonal). Directeur: M. MERMOD, prof. — 8. **Clinique pédiatrique** (Hôpital cantonal). Directeur: M. COMBE, prof. — 9. **Policlinique** (Solitude 19). Directeur: M. DEMIÉVILLE, prof.

BIBLIOTHÈQUES: 1. **Bibliothèque des étudiants.** Mercredi, de 1 à 3 h. — 2. **Salle de lecture des étudiants.** Tous les jours, de 8 h. à midi et de 1 à 6 h. — 3. **Bibliothèque de la société des sciences naturelles.** S'adresser à la Bibliothèque cantonale. — 4. **Bibliothèque de l'École de médecine.** Lundi et jeudi, de 4 1/2 à 5 1/2 h. — 5. **Bibliothèque agricole.** S'adresser au directeur de l'École d'Agriculture.

Bibliothèque cantonale et universitaire. — Edifice de Rumine, aile sud. Le service pour le semestre d'hiver 1905-1906 comprend: a) **Séance de consultation: Lundi**, de 10 à 12, de 1 à 5 et de 6 à 9 h.; **mardi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h.; **mercredi**, de 9 à 12, de 1 à 5 et de 6 à 9 h.; **jeudi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.; **vendredi**, de 9 à 12, de 1 à 5 et de 6 à 9 h.; **samedi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. — b) **Service de distribution pour prêt à domicile: Mardi**, de 1 à 3 1/2 h.; **mercredi**, de 9 à 10 1/2 h.; **jeudi**, de 1 à 3 1/2 h.; **vendredi**, de 9 à 10 1/2 heures; **samedi**, de 1 à 3 1/2 h. — Les bulletins de demande sont déposés au préalable dans une boîte *ad hoc*. Les lecteurs qui auront satisfait à ce dépôt seront servis en premier lieu. Directeur: M. L. Dupraz. L'usage de la Bibliothèque cantonale et universitaire est gratuit. Tout lecteur qui prend des livres à domicile peut être tenu à fournir une garantie, dépôt d'argent ou cautionnement. Les frais de port pour l'envoi des volumes sont à la charge du lecteur. Hors du canton, il ne peut être confié des volumes qu'à des bibliothèques publiques, qui en deviennent responsables. 280,000 vol. Manuscrits rares. Impressions du XV^{me} siècle. La Bibliothèque est fermée durant le temps nécessaire à la revision annuelle, fin juillet et août. Pour plus de détails, demander le Règlement de la Bibliothèque, bâtiment de Rumine. Téléphone 1273.

MUSÉES: Musée cantonal des Beaux-Arts (Edifice de Rumine). Conservateur: M. Em. BONJOUR. Fondateur: M. L. ARLAUD, 1772-1845. — La direction de ce musée est confiée, sous le contrôle du Département de l'instruction publique et des cultes, à un conservateur chargé en outre de l'achat d'œuvres d'art, pour le musée, sous réserve de l'autorisation du dit département. — Lorsque le crédit budgétaire affecté au musée des beaux-arts n'est pas épuisé par les acquisitions de l'année, le solde disponible peut être versé au « Fonds des Beaux-Arts », déposé à la Banque cantonale vaudoise. Ce « fonds » peut être augmenté par des dons, des legs et héritages. — La correspondance doit être adressée au conservateur du musée.

Le public est admis à visiter les salles gratuitement. — Le dépôt de cannes, parasols, parapluies, etc., est gratuit, La police et la surveillance des salles sont faites par un gardien et par le concierge. (Loi du 19 nov. 1897. Règlement du 30 déc. 1897). — Consulter sur ce musée le travail de M. Em. Bonjour; *Le Musée Arlaud*, Bridel 1905.

Musées d'anatomie comparée, de zoologie, d'ethnographie et de faune suisse (*Edifice de Rumine*). Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. Conservateur: M. H. BLANC, prof. Préparateurs: MM. F. BLANC et P. MURISIER.

Musées de géologie, de paléontologie, de minéralogie et de pétrographie (*Edifice de Rumine*). Conservateur: M. Eug. RENEVIER, prof. Préparateur: M. H. LADOR.

Musée de botanique et jardins botaniques (*Edifice de Rumine*). Conservateur: M. E. WILCZEK, prof. Préparateur, M. L. PACHE. — Téléphone 1320.

Musée agricole. S'adresser au Directeur de l'Ecole d'Agriculture (Champ-de-l'Air).

Musée d'antiquités et médailles. La direction de ces musées et du médaillier est confiée, sous le contrôle du Département de l'instruction publique et des cultes, à des conservateurs de musée. Les achats sont faits par les conservateurs, chargés aussi de recevoir la correspondance, les offres de vente, les dons, échanges d'objets, etc. Les musées d'antiquités sont ouverts gratuitement au public, tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 à 4 h. — Pour visiter le médaillier et les collections historiographiques, s'adresser aux conservateurs. M. SCHENK, A., à Lausanne, pour les collections lacustres. M. DE MOLIN, A., à Lausanne, pour les antiquités et le médaillier. M. VIONNET, P., à Lausanne, pour les collections historiographiques. M. JOMINI, Fr., à Avenches, pour les antiquités du musée d'Avenches.

MUSÉE INDUSTRIEL: Rue Chaucau. Fondé par Mme la baronne de Rumine. Relève de l'administration communale. Collections bien classées et intéressantes, curieuses à visiter. Ouvert tous les jours, à heures fixes. Dans le même bâtiment, **salle de cours publics**. S'adresser à la Direction des Ecoles. — Le Musée est fermé pour trois mois à partir du 4 décembre 1905.

Ecole de dessin (*Au musée Arlaud*). Directeur: M. O. BASTIAN, jeudi et samedi, de 5 à 7 h. — **Ecole d'escrime** (*Ruelle du Grand-Pont, 2*). Prof.: M. François DUFOUR, maître d'armes. Cours et leçons au local: 50 % de rabais à MM. les étudiants. — **Manège** (*Avenue de l'Eglantine 5*). Prof.: M. Jules DUFOUR, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. DUFOUR). — **Rowing-Club. Société de navigation à rames**. (*Ouchy, garage du Club*). Exercices réguliers tous les jours, de 6 à 7 1/2 h. du soir (en été seulement).

Etablissements officiels d'instruction secondaire à Lausanne. — 1. Le **Collège cantonal** (*Valentin*), prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée: 10 ans; durée des études: 6 ans. Finance d'étude: 70 fr. par an dans les 3 cl. sup., 60 fr. dans les 3 cl. inf. Directeur: M. Edouard PAVOT. — 2. Le **Gymnase classique** (*Ancien bâtiment de l'Académie, Cité-Devant*), fait suite au Collège cantonal et prépare aux études universitaires. Age d'entrée: 16 ans; durée des études: 2 ans; délivre le diplôme de bachelier ès lettres (maturité). Directeur: M. Abel BIAUDET. — 3. **L'Ecole industrielle cantonale** et le **Gymnase scientifique** (*rue Mercerie*), préparent les élèves aux carrières industrielles et scientifiques. a) *L'Ecole industrielle*. Age d'entrée: 12 ans; durée des études: 4 ans. b) *Le Gymnase scientifique* (trois classes). Age d'entrée: 16 ans; durée des études: 2 1/2 ans; délivre un diplôme de bachelier ès sciences (certificat de maturité) qui donne accès à l'Ecole d'ingénieurs à Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Directeur: M. Samuel MAY. — 4. **L'Ecole cantonale de commerce et des chemins de fer** (*Place Chauderon*), prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives; durée des études: 2 ou 3 ans; âge d'admission: 15 ans. Directeur: M. MORF. L'école délivre un diplôme. — 5. **L'Ecole cantonale d'agriculture** (*Champ-de-l'Air*), comprend: *L'Ecole cantonale d'Agriculture* d'hiver, fondée en 1870. La *Station viticole* qui a pour but de développer la culture de la vigne et les études de vinification, et la lutte contre les maladies de la vigne. Un *Laboratoire spécial de Chimie agricole* (voir Laboratoires). La *Station météorologique*. La *Station laitière*. Le *Service de statistique*. Une *Bibliothèque*. — Cette école donne un enseignement agricole dont la connaissance est utile à l'agriculteur. Age d'entrée: 16 ans; l'enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. L'Ecole délivre un diplôme de connaissances agricoles. Directeur: M. Samuel BIELER. — 6. Les **Ecoles normales** (*Champ-de-l'Air*), ont pour but d'instruire et de former les élèves destinés à devenir régents ou régentes dans les écoles primaires du canton de Vaud. Directeur: M. François GUEX. — Elles comprennent: Une école normale pour les élèves régents; une école normale pour les élèves régentes; des cours spéciaux pour les maîtresses d'ouvrages; des cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines (école normale frœbelienne); une école d'application de deux classes; une école enfantine d'application. L'école normale pour les élèves régents est divisée en quatre classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves régents est fréquentée par des élèves âgés de quinze ans au moins. L'école normale pour les élèves régentes est divisée en trois classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves régentes est ouverte à des élèves âgés de seize ans au moins. Les objets d'études des maîtresses d'ou-

vrages et des maîtresses d'écoles enfantines sont fixés par le programme des cours de ces divisions. Les écoles normales décernent les brevets de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et pour la direction des classes enfantines. Les conditions pour l'obtention de ces derniers brevets sont fixées par le règlement du 19 septembre 1895. 7. **L'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne** (*Derrière-Bourg*), a pour but de donner un enseignement secondaire littéraire et scientifique. La division inférieure reçoit les jeunes filles de 10 à 15 ans. Le Gymnase reçoit les élèves de 15 à 18 ans. Cours spécial de français à l'usage des élèves de langue étrangère. Cours spéciaux de latin, d'italien, de pédagogie théorique et pratique, d'hygiène, de comptabilité, de peinture. Les jeunes filles qui ont suivi les cours obligatoires et obtenu le diplôme de sortie sont admises en qualité d'étudiantes dans les Facultés de droit, des lettres et des sciences de l'Université de Lausanne. Au 31 décembre 1904: 456 élèves. 33 maîtres et maîtresses. Dépenses en chiffres ronds 95,000 fr. Directeur: M. Daniel PAVOT.

Autres établissements d'instruction. — Ecole Vinet, rue du Midi. L'école Vinet est la plus ancienne école supérieure, pour jeunes filles, de Lausanne. Le programme de l'Ecole proprement dite, pour élèves de 9 à 16 ans (six à sept classes), comprend, outre les cours de langues, ceux de pédagogie, histoire, logique, littératures française et étrangère, mathématiques et cosmographie, physique, chimie, hygiène, arithmétique commerciale, etc. Des cours facultatifs, tels que: histoire suisse, histoire de l'art et des civilisations anciennes, latin, etc., peuvent se répartir, à volonté, sur plusieurs années. L'Ecole délivre des diplômes, ensuite d'examens spéciaux et des certificats d'études. Directrice: Mlle S. Godet (non officiel).

Enseignement professionnel. — Ecole ménagère et professionnelle: Cuisine, blanchissage, coupe, confection, lingerie, économie domestique divisée en deux sections. En 1905: 57 élèves. — Subsidés de la Commune aux cours professionnels de diverses sociétés, syndicats, groupes d'ouvriers, s'élevant à 20,000 francs environ. Direction des Ecoles: Hôtel-de-Ville. Tél. 1156.

Ecole ménagère et rurale, fondée par la section vaudoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses. (Clos Mirabelle, Chailly sur Lausanne). M^{me} Lederrey, directrice. Pour 16 élèves Internes Enseignement donné en français et en allemand. Commencement des cours: octobre, durée 1 an. Age d'admission, 15 ans. Elèves externes acceptées (non officiel).

Instruction primaire. — L'instruction primaire est obligatoire et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Tout enfant, sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession, est astreint à la fréquentation de l'école, dès le 15 avril de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 7 ans jusqu'au

15 avril de l'année où il a 15 ans révolus. Les **Ecoles primaires** de Lausanne comprennent 118 classes. Au 31 décembre 1904, l'effectif des élèves était de 4669. Pendant l'année 1904, l'augmentation a été de 236 élèves. En 1904, la commune de Lausanne a dépensé pour ses écoles primaires 475,000 fr. en chiffres ronds. La ville de Lausanne possède cinq grands collèges primaires comprenant de 12 à 18 classes. Un sixième bâtiment scolaire de 18 classes avec salle de gymnastique va être construit dans les quartiers de l'ouest. Elle a dépensé jusqu'ici environ 4 millions de francs en constructions scolaires. Signalons encore l'installation récente de deux pavillons scolaires contenant chacun deux classes. **Douches scolaires** dans les collèges de la Barre et de St-Roch. Lausanne possède une classe spéciale primaire pour **élèves retardés ou anormaux**. Elle rend de grands services.

Les **Classes gardiennes** ont été fréquentées en 1904 par 402 enfants répartis en 13 classes. Elles comptent en outre 7 classes gardiennes pour les garçons et filles de 7 à 13 ans dont les parents, occupés hors de la maison, sont hors d'état de surveiller leurs enfants après les heures d'école.

Instruction enfantine. — La Ville a institué 36 classes enfantines (frœbeliennes) pour les petits enfants d'un âge inférieur à 7 ans. L'instruction y est gratuite, mais non obligatoire. Au 31 décembre 1904, 1035 enfants. Deux bâtiments d'école, dont celui des Jumelles, répondent aux derniers perfectionnements en matière d'hygiène et de confort. Locaux disséminés. **Fête des Ecoles enfantines** instituée en 1905.

Dépense annuelle en chiffres ronds: 100,000 fr.

Il existe à Lausanne nombre **d'écoles libres** du degré primaire, très bien tenues en général, ainsi que beaucoup **d'écoles enfantines particulières** et de **jardins d'enfants**.

CANTON DE VAUD ET AUTORITÉS

en relation avec l'Université.

Population du canton (recensement 1900) 281,379 h.; 242.811 protestants; 36980 catholiques; 1076 juifs; 512 divers. — Entré dans la Confédération: 1803. — 3223 kil. carrés. — Plus haute altitude 3300 m.; niveau du Léman 373 m. — Ville de Lausanne: 53000 h.

Président du Grand Conseil: M. E. Rubattel-Chuard, à Villarzel.

Conseil d'Etat: MM. Duboux, Victor, président; Décoppet, Camille, vice-président; Virieux, F.; Cossy, R.; Thélin, Ad.; Yvez-Ponnaz; Etier, P. — Addor, Georges, chancelier.

Département de l'Instruction publique: MM. C. Décoppet;

remplaçant, R. Cossy. — Huissier concierge, P. Dénéreaz. — Chef de service pour l'*Instruction primaire*, L. Beausire. — Inspecteurs de l'enseignement, L. Henchoz; Gaillard-Pousaz; E. Grivat; M. Perrin; L. Sonnay; B. Emery. — Secrétaires, G. Reisser; L. Miéville. — Sous-secrétaire, V. Post. — Chef de service *Université et Cultes*, L. Gauthier. — Inspecteur de l'enseignement secondaire, H. Mégroz. — Secrétaire, V. Ramel. — Sous-secrétaire, A. Lasueur.

Monuments historiques : M. Albert Naef.

Police sanitaire : Médecin, Chef de service, MM. J.-M. Morax. — Vétérinaire, Ch. Gross. — Chimiste, Fréd. Seiler. — Assistants au laboratoire du service sanitaire, N. Béard; P. Paccoud. — Secrétaire, L. Duboux. — Copiste, E. Pache.

Conseil de santé et des hospices : MM. A. Thélin, président. — D' Morax, vice-président. — D' L. Roux, D' Demiéville, D' Spengler. — L. Duboux, secrétaire.

Directeurs, médecins et économes des hospices. —

Hôpital cantonal : MM. L. Borgeaud, directeur. — Secrétaire-comptable, L. Mermoud. — Secrétaires, A. Chollet et P. Perrin. — *Chefs de service* (voir Directeurs de cliniques, page 44). — Chapelain, Ch. Bauty, ministre. — Onze assistants, dont un pour la pharmacie. — Téléphone 552.

Bains de Lavey : M. D' A. Wartmann, directeur.

Asile des aliénés, Cery. — MM. le D' A. Mahaim, directeur. — Econome, E. Gavillet. — Aide-Econome, A. Henchoz. — Secrétaire, L. Cosandey. — Chapelain, L. Reymond, pasteur, à Pully. — Téléphone 1300.

Préfet de Lausanne : MM. A. Pingoud. — Substitut, H. Jacotet. — Bureaux, Cité.

Receveur de l'Etat : M. A. de Känel, Escaliers du Grand-Chêne.

Tribunal cantonal : MM. Alf. Cérésolle, président. — Jules Glardon, greffier.

Juge d'instruction : MM. Léon Blanchod. — Greffier, Emile Taillens.

Tribunal de District : MM. Paul Meylan, président. — Vidoudey, greffier.

Juge de Paix : MM. François Secrétan, Lausanne. — Greffier, Th. Blanc.

Juge informateur : MM. L.-H. Bornand. — Greffier, M. Cottens.

Conseil de Prud'hommes : Greffier central, M. C.-A. Fornerod, notaire. — Bureau, place de Madeleine 18, ouvert tous les jours.

Banque cantonale : Place St-François, Lausanne. — Directeur, M. Lucien Décoppet. (Voir annonce, page 6.)

Crédit foncier vaudois et Caisse d'Épargne cantonale : M. David Paschoud, directeur.

SOCIÉTÉS — La **Société académique vaudoise**, fondée le 17 mai 1890, a pour but de contribuer à la prospérité de l'Université de Lausanne. Elle organise des conférences, fait donner des cours sur des sujets spéciaux, procure aux Facultés des ouvrages ou des instruments, encourage, par des subsides ou par des prix, les travaux des professeurs ou des étudiants. Contribution annuelle de 5 fr. au moins. — La **Société des sciences naturelles** publie ses travaux dans un *Bulletin* régulier et entretient ainsi des relations constantes avec ses membres résidant hors de Lausanne, ainsi qu'avec l'étranger. La Bibliothèque scientifique de cette société est gérée par la Bibliothèque cantonale. —

Les **Sociétés d'étudiants** sont organisées sur le modèle des corps allemands, mais elles n'admettent pas le duel. Elles ont chaque semaine, pendant la durée des cours, une séance dont la première partie est consacrée à la lecture et à la discussion d'un travail littéraire ou scientifique présenté à tour par chacun des membres. Les membres portent, comme signes distinctifs, une casquette et un ruban aux couleurs de la société à laquelle ils appartiennent. — La **Société de Zofingue** donne chaque hiver, ordinairement en février, une soirée dramatique et musicale au Théâtre. Les membres de la Société de Zofingue portent une **casquette blanche avec liseré rouge-blanc-rouge**. Les Suisses seuls sont membres actifs. Les étrangers sont reçus à titre d'*hospites*, sans droit de vote et à des conditions spéciales. Local: Maison-Blanche. Séance le vendredi à 8 h. à Tivoli. Table et adresse de la Société: Café du Faucon. La Société de Zofingue est ainsi nommée parce que l'association suisse à laquelle elle se rattache fut fondée par les étudiants de Berne et de Zurich, qui eurent leurs premières réunions à Zofingue, petite ville du canton d'Argovie. La Société de Zofingue a pour but de développer l'idée patriotique suisse; elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays, mais sans acception de partis politiques. Elle célèbre chaque année, dans les mois de juillet ou d'août, sa fête centrale à Zofingue. Toutes les sections, savoir celles de Bâle, de Zurich, de Saint-Gall, de Lucerne, de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne s'y donnent rendez-vous. Ces trois dernières ont, en outre, tous les printemps, une réunion particulière qui a lieu alternativement dans les diverses localités romandes. Les Zofingiens de Lausanne, enfin, forment une société de chant qui fait partie de la Société cantonale des chanteurs vaudois. La **Société de Belles-Lettres** donne chaque année une représentation dramatique au Théâtre. Ses membres portent une **casquette verte avec liseré rouge**. Devise: Union-Etude. Local: Guillaume-Tell. Table: Café de la Banque. Sections à Neuchâtel, Genève, Fribourg. Les étrangers sont admis au même titre et aux mêmes conditions que les étudiants suisses. La Société de Belles-Lettres a pour but de développer chez ses membres l'amitié, le goût littéraire et l'esprit romand. Les fêtes centrales de Belles-Lettres se confondent avec celles de

printemps et ont toujours lieu à Rolle. — Les **casquettes rouges avec liseré rouge-blanc-rouge**, sont portées par les membres de l'**Helvétia**. Cette Société s'est formée en 1847, ensuite d'une scission avec celle de Zofingue. Au lendemain de diverses révolutions suisses, les Zofingiens qui se rattachaient aux idées avancées essayèrent d'entraîner leurs camarades dans le sens d'une participation active à la politique. N'y ayant pas réussi, ils se constituèrent en société distincte, d'abord sous le nom de Nouvelle-Zofingue, puis sous celui d'Helvétia. L'Helvétia ne compte que trois sections : celle de Bâle, de Berne et de Lausanne. Elle célèbre chaque année sa fête à Langenthal, dans le canton de Berne. Les étrangers ne sont admis qu'à titre d'*hospites*. Local, rue de la Louve; table, café Gugel. — La **Stella** groupe les étudiants en sciences. **Casquette blanche avec liseré bleu-blanc et étoile bleue**. Local, rue Saint-François, café de l'Indépendance, 1^{er} étage; table, café Beau-Site. — La **Jurassia**, société de gymnastique des étudiants. **Couleurs bleu-blanc-rouge. Casquette bleu-clair, liseré bleu-blanc, rouge-foncé**. Local et table, café de la Banque. — La **Lémania**, étudiants catholiques. Section académique de la Société des étudiants suisses. Local et table, café du Musée. **Casquette orange avec liseré orange-blanc-vert**. — La **Germania**, fondée en 1887, étudiants allemands. **Casquette velours noir avec liseré aux couleurs nationales allemandes**. Local, Cardinal, rue de la Tour; table, café de la Banque. — La **Minerva**, société des étudiants hellènes. **Couleurs bleu-blanc-bleu. Casquette bleu-foncé**. Local, café de la Glisse.

A l'occasion de l'installation du nouveau recteur, les sociétés d'étudiants organisent une retraite aux flambeaux, suivie d'un « commers ».

Cercles, bibliothèques et cabinets de lecture. — **L'Abbaye de l'Arc** (*Montbenon*). Fondée en 1691, a pour but l'exercice du tir à l'arc et l'exploitation d'un cercle. Salles de lecture et de conversation. Revues et périodiques illustrés. Journaux suisses et étrangers. Billards. Consommations liquides et solides. Les étrangers peuvent être introduits pour 15 jours par inscription renouvelable sur le registre de présentation. — **Cercle littéraire** (*Place Saint-François*). A pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion comprenant des salles de lecture, de conversation et de jeux, ainsi que l'usage d'une bibliothèque. 80 publications périodiques en français, en allemand et en anglais. 15,000 volumes. Les membres sociétaires peuvent, sous leur responsabilité, introduire au cercle des étrangers pour une durée de 15 jours au plus. — **Cercle de Beau-Séjour**. Le cercle de Beau-Séjour, le plus fréquenté des cercles lausannois. Salles de conversation et de billards. Restaurant. Bibliothèque ouverte une fois par semaine, à l'usage exclusif des membres

D. SPICHIGER

34, Rue de Bourg, 34

Téléphone 676

Maison recommandée à MM. les étudiants

TABACS -- CIGARES

Spécialité de cigarettes faites

à la main sur commande.

Articles pour fumeurs

Prix avantageux.

SALLE D'ARMES UNIVERSITAIRE

H. DE BUYSSCHER, PROFESSEUR

Ex-Adjudant

1er Maître-Professeur de l'Ecole Militaire d'Escrime de Joinville-le-Pont (France)

La mieux agencée de toute la Suisse, et réunissant tout le confortable des salles d'armes modernes, éclairage, chauffage, lavabos, hydrothérapie gratuite pour tous les élèves divans de repos, bibliothèque, etc.

Tarif spécial pour MM. les Etudiants

Maison J.-J. Mercier, Gare du Lausanne-Ouchy.

Comestibles à la Niçoise

DE

JULES FOSSATI

Ancien Chef de cuisine,

Membre du Jury des Expositions culinaires, Paris, 1904. — Londres, 1903.
Médaille d'or. — 4 Diplômes de 1re classe des autorités suisses.

4, Montée Saint-Laurent, 4 -- LAUSANNE

VOLAILLES · POISSONS · GIBIER

Spécialités de la maison :

Poulets rôtis et mets sur commande, et tous les jours.
Nouilles fraîches aux œufs. — Macaronis fins, et pâtes pour potages, Ravioli, Tortellini, garantis de semoule de première qualité, ayant obtenu la médaille d'or à l'exposition générale italienne de Turin, Paris, Londres, et 4 diplômes de première classe des autorités suisses.

Charcuterie italienne

visitée par la Commission sanitaire de Lausanne. — Salamini de ma maison de Milan. — Mortadelle. — Codeghini. — Pieds de porc farcis. — Saucissons de Magenta. — Poitrine d'oie en galantine.

Conserves et fromages italiens

Hors-d'œuvres. — Falstaff. — Filets d'anchois. — Olives farcies. — Olives en marinade. — Thon au détail. — Thon à la Bordelaise. — Purée de tomates à la napolitaine pour corser les ragoûts et potages.

Purée pour les tartines et sandwich pour soirées. — Foie gras. — Grives. — Perdreaux, bécasses, sanglier et lièvres.

Téléphone 383

du cercle et de leurs familles. Le comité peut accorder aux étrangers en séjour à Lausanne des cartes d'introduction valables pour un mois et renouvelables. Le prix de ces cartes est fixé à 5 fr. — **Cercle Anglo-Américain** (English and American Assembly Rooms.) Installé dans l'immeuble de la colonie anglo-américaine, route d'Ouchy, à côté de l'église épiscopale anglaise. Deux salles de lecture, un fumeur, une bibliothèque et une salle de billard anglais. Journaux, périodiques et magazines anglais et américains. Thé l'après-midi. Pas de boissons alcooliques. — Il existe encore plusieurs autres cercles spéciaux: le **Cercle libéral, démocratique, ouvrier catholique, typographique, cercle neuchâtelois, la Maison du peuple**, ancienne Tonhalle de la Caroline, avec grande salle de conférences, salles de lecture, concerts. Outre la Bibliothèque cantonale et universitaire et celles mentionnées ailleurs, des étudiants, de la Société des sciences naturelles, du Club alpin, des cercles, il existe un certain nombre de bibliothèques particulières, dont la **Bibliothèque de la Faculté libre de théologie**, chemin des Cèdres. Elle renferme 40,000 volumes: théologie, histoire, littérature. Citons encore les bibliothèques des Sociétés de médecine, d'histoire, des ingénieurs et architectes, d'agriculture, d'horticulture et d'aviculture, des armes spéciales, de la Société commerciale et industrielle, de la Société des jeunes commerçants, de l'Eglise presbytérienne, de l'Union chrétienne, la Bibliothèque postale, etc.

Cabinets de lecture (bibliothèques circulantes): Librairies Th. Sack, rue Centrale, 3 (livres et périodiques français, allemands et anglais, catalogue gratis sur demande (*Voir annonce page 2*)); Roussy, Bourg, 2 (Bibliothèque anglaise); Tarin, Bourg, 36; Bibliothèque française, rue Pépinet, 3; Bibliothèque des familles, place Saint-Laurent, 24, etc.

THÉÂTRE. Les **représentations de comédie** ont lieu dans la règle le jeudi de chaque semaine, **d'octobre à fin mars**; le mardi est consacré plus spécialement, une ou deux fois par mois, au vaudeville, et le dimanche, au drame, agrémenté le plus souvent d'un vaudeville. Au cours de l'hiver sont données six représentations populaires aux prix réduits de 50 cent. et 1 fr. à toutes les places. Ces représentations ont puissamment contribué à répandre le goût de la bonne comédie, et elles constituent un excellent moyen de lutte contre l'inepte café-concert qui, dans d'autres villes, fait tant de mal.

La saison de comédie est confiée à un directeur, sous le contrôle permanent du comité de la Société du théâtre, subventionnée par la Ville.

Chaque printemps, **de Pâques à la fin de mai**, sont données des **représentations d'opéra**. La «saison d'opéra», qui est dirigée par une commission de l'Opéra», formée d'amateurs dévoués, réunit des artistes de premier rang, que Paris a

fêtés et qui trouvent à Lausanne un public aussi exigeant que celui qui les applaudit au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Comique. (Extrait du Guide de Lausanne, article de M. A. Bonard, rédacteur).

KURSAAL. — Place Bel-Air. Théâtre des Variétés attenant à une grande brasserie-restaurant. La salle très coquettement décorée est installée avec les perfectionnements les plus modernes, surtout au point de vue de la ventilation et du chauffage. Spectacle durant toute l'année, chaque soir, à 8 1/2 h. Matinées les dimanches et jours de fête à 3 h. Débuts fréquents. Artistes de premier ordre et de tous pays. Orchestre dirigé par M. Michel.

ALPINISME. Lausanne est un très bon centre de courses et d'ascensions alpestres et l'**alpinisme** présente un attrait considérable. Les personnes qui partagent ce goût ont tout avantage à se faire recevoir membres du *Club alpin suisse, section des Diablerets*. Fondée en 1863. — Séances chaque dernier mercredi du mois; soirée familière tous les vendredis au local Cercle de Beau-Séjour, 1^{er} étage. Le Club organise 10 à 12 courses officielles par an. Cotisation annuelle 15 fr., y compris un abonnement à l'*Echo des Alpes* et à l'*Alpina*. Publications dans l'annuaire du C. A. S. Bibliothèque. Les étrangers sont reçus avec plaisir sur présentation d'un membre.

SECRETARIAT DE L'UNIVERSITÉ. — Edifice de Rumine. — Bureau à gauche en entrant. Téléphone 1371. — Ouvert de 10 h. à midi et de 3 h. à 5 h. — Bureau de M. le recteur à gauche en entrant à côté du Secrétariat.

PATINAGE. — Romanel, Sauvabelin, Sainte-Catherine. Des affiches promenées en ville indiquent l'état de la glace.

PROMENADES. — EXCURSIONS. — Consulter le **Guide de Lausanne**, édité par Th. Sack, rue Centrale, 3, Lausanne. — En vente à fr. 1.50.

BRASSERIES — RESTAURANTS — CAFÉS. — **Bavaria**, Petit-Chêne, voir annonce, page 24. — **Café du Musée**, place de la Riponne. — **Restaurant Gugel**, place Saint-François. — **Café de la Banque**, rue de Bourg. — **Café du Nord**, rue de Bourg. — **Café Métropole**, rue de la Madeleine. — **Café Ruchet**, Grand-Chêne. — **Café Vaudois**, place de la Riponne. — **Café du Kursaal**, place Bel-Air. — **Café des 2 Gares**, Gare centrale. — **Café du Faucon**, Saint-Pierre. — **Café Beau-Site**, Montbenon.

FOOTBAAL. — Associations ayant leurs matchs le dimanche, **Montriond-Sport**. Terrain, en Malley. Local, Brasserie de Lausanne, place St-François. Couleurs, bleu-foncé blanc. Les joueurs s'exercent la semaine. — **Stella F.-C.** Terrain, Pontaise. Local, Café Lœwenbrau. Couleurs, jaune et noir, rayé. —

Signal F.-C. Terrain, Pontaise. Local, Café du Centenaire. Couleurs, jaune et rouge.

Association ayant leurs matchs la semaine, le mercredi et le samedi, **Lausanne F.-C.** Terrain, en Malley. Couleurs, rouge et blanc. S'adresser à M. Delafontaine, Cercle Anglais (formée par la colonie anglaise). — **Cantonal F.-C.** Terrain, en Malley. Couleurs, jaune et noir, par moitié. M. Sillig (jeunes gens aux études). — **La Villa.** Terrain, Pré de Cour. Couleurs, bleu-foncé rouge. M. Auckenthaler, Institut, route d'Ouchy.

L'étranger à Lausanne. — Le Suisse non Vaudois et l'étranger à la Suisse qui se proposent d'établir leur résidence à Lausanne doivent, dans le délai de **quinze jours** dès leur arrivée, présenter au Bureau des étrangers, Place de la Palud, une **réquisition de permis de domicile**, en indiquant leur lieu d'origine, leur profession, le lieu de leur dernier domicile. L'étranger requérant doit joindre à sa demande un acte régulier, non périmé, constatant sa nationalité et celle des membres de sa famille vivant avec lui. Le Suisse qui a atteint l'âge prescrit pour le service militaire fournit, en outre, la preuve qu'il a satisfait aux lois sur la matière. En échange de ces pièces, l'étranger reçoit un **permis de domicile**, extrait d'un registre à souche. Coût: 3 francs. Ce permis a une durée illimitée pour les Suisses; pour l'étranger, il a la même durée que la validité de ses papiers. A défaut de papiers de légitimation, l'étranger peut obtenir un permis de domicile moyennant un dépôt en espèces ou tout autre garantie. L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus peut être expulsé du canton. Les personnes logeant des Suisses d'autres cantons ou des étrangers sont tenues de s'assurer que ceux-ci ont satisfait aux prescriptions prémentionnées. Si elles ne le font pas, elles sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 fr. Le Conseil d'Etat peut, après entente avec les directeurs des établissements d'instruction et moyennant les garanties nécessaires, dispenser les jeunes gens aux études étrangers au canton des obligations prescrites par la Loi de 1900. Il est perçu une finance sur les **automobiles** 50 fr. et sur les **bicyclettes** et tricycles à moteur 20 fr. Les propriétaires de **bicyclettes** doivent se faire inscrire au Bureau de police après quarante-huit heures de résidence à Lausanne, finance 5 fr.

Chef de section. — Dépôt du livret de service, rue Pépinet, maison de la Banque Guye et Cie. Tout Suisse non lausannois est tenu de faire ce dépôt dans le plus bref délai, s'il reste un certain temps dans la ville.

CULTES. — **Eglise nationale vaudoise.** — Cette église a cinq temples à Lausanne: la Cathédrale, Saint-François, Saint-Laurent, Croix-d'Ouchy et Chailly. Les journaux du vendredi annoncent les heures des cultes et les noms des prédicateurs. — **Eglise évangélique libre.** — Quatre chapelles: Terreaux, Martheray, la Pontaise, Chemin de Villard. Les journaux du ven-

dredi annoncent les heures du culte et les noms des prédicateurs.

— **Eglises allemandes.** — **Paroisse de la Mercerie.** — Luthériens ou Réformés. Culte national entretenu par l'Etat. Services au temple de la Mercerie (ancien arsenal); mêmes heures que l'Eglise nationale. — **Paroisse évangélique.** Indépendante de l'Etat. Culte à 9 heures du matin à la chapelle de Martheray. — **Paroisse catholique. Eglise paroissiale de Sainte-Claire,** au Valentin. Curé M. Pahud. Heures des messes affichées à la porte de l'Eglise. Ecoles paroissiales de garçons et de filles et pensionnat de Sainte-Claire, dirigés par les Dames de la Présentation. **Chapelle de Mon-Abri,** à la Croix-d'Ouchy. Messes le dimanche et en semaine à heure fixe. **Le Collège catholique international.** Grand-Montriond. — **Eglise évangélique méthodiste.** Chapelle wesleyenne, rue du Valentin. — **Eglise méthodiste allemande.** Chapelle wesleyenne du Valentin. — **Congrégation apostolique.** Chapelle Irvingienne, route de la Solitude. — **Eglise anglicane (Christ church).** Chapelle de Grancy, route d'Ouchy. — **Eglise presbytérienne (Trinity Presbyterian Church).** Avenue de Rumine, près de l'Hôtel-Pension Victoria. — **Communauté israélite.** Synagogue: Maison Mercier, rue du Grand-Chêne. — **Culte salutiste,** rue l'Halle. — **Darbigistes-dissidents,** Assemblée des frères, rue du Pont.

Bureau officiel de renseignements. Offiz. Verkehrsbureau, place Saint-François, Ancienne Poste. Fondé et entretenu par la Société pour le développement de Lausanne. Ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. à 12 1/2 h. matin, et de 2 à 6 h. soir.

Légations. — Les pays suivants sont représentés à Berne par des ministres ou chargés d'affaires: Allemagne. — Autriche-Hongrie. — Bavière — Belgique. — Brésil — Etats-Unis. — France. — Grande-Bretagne. — Italie. — Pays-Bas. — Pérou. — Portugal. — Russie. — Le Consul anglais à Lausanne: M. Galland.

Consulats les plus rapprochés de Lausanne, pour les autres pays: République Argentine, Genève. — Bolivie, Genève. — Chili, Genève. — Colombie, Genève. — Costa-Rica, Berne. — Cuba, Zurich. — Equateur, Zurich. — Guatemala, Genève. — Honduras, Berne. — Danemark, Genève. — Espagne, Berne-Genève. — Grèce, Genève. — Mexique, Genève. — Paraguay, M. le Dr F. Machon, Lausanne. — Nicaragua, Berne. — Panama, Lugano. — Roumanie, Genève. — Suède, Genève. — Salvador, Genève. — Turquie, Genève. — Uruguay, Genève. — Venezuela, Lucerne. — Japon, Zurich. — Congo, Genève. — Libéria, Zurich.

Voitures publiques. — Places habituelles de stationnement: Saint-François, **téléphone 1305**; gare C. F. F.; gare du Flon; Ouchy. **Tarif à l'heure:** Demi-heure, 1 fr. 50 pour une voiture

à 1 cheval et 3 fr. pour une voiture à 2 chevaux. Une heure, 3 et 5 fr. Une heure et demie, 4 et 7 fr. Deux heures, 5 et 9 fr. Deux heures et demie, 6 et 11 fr. Trois heures, 7 et 13 fr. Pour une durée de plus de 3 h., le prix est fixé de gré à gré avant le départ. De nuit, surtaxe de 40 cent. par heure. **Tarif à la course.** De la ville à Ouchy et vice-versa, 2 et 4 fr. De Lausanne à la Gare et vice-versa, 1 fr. 50 et 3 fr. De la Gare à Ouchy, 1 fr. 50 et 3 fr. D'Ouchy à la Gare, 2 et 4 fr. Transport gratuit de 15 kg. de bagages. Pour de plus amples renseignements, consulter le tarif indiqué sur le bulletin qui *doit* être remis par le cocher à chaque voyageur.

Commissionnaires-portefaix. — Tarif à la course. Intérieur du périmètre de l'éclairage au gaz limité au midi par la voie ferrée et le boulevard de Grancy: Transport de moins de 5 kg. de bagages, 35 cent. De 5 à 10 kg. 40 cent. De 10 à 25 kg. 60 cent. De 25 à 50 kg. 1 fr. Au-dessus de 50 kg. pour chaque 50 kg. ou fraction en sus, 50 cent. De Lausanne à Ouchy et compris un rayon de 2 km., à partir de l'Hôtel-de-Ville. Transport de moins de 5 kg. de bagages, 50 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 25 kg., 1 fr. 20. De 25 à 50 kg., 1 fr. 50. Au-dessus de 50 kg., par 25 kg. ou fraction en sus: 60 cent. **Travail à l'heure.** Demi-heure, 30 cent. Une heure, 60 cent. Deux heures, 1 fr. 20. Chaque heure en sus, 50 cent. De nuit, entre 10 heures du soir et 5 heures du matin, surtaxe de 50 %. En outre, surtaxe de 15 cent. par heure pour un char à bras et de 10 cent. par heure pour un brancard ou charrette à deux roues. Pour plus de détails, consulter le tarif imprimé au verso de la contremarque avec numéro que le commissionnaire *est obligé* de remettre à chaque personne qui l'occupe. *Téléphone au n° 1462*, syndicat des commissionnaires-facteurs l'Eveil.

BAINS. — Bains du lac. Etablissement de Cour (occident d'Ouchy). Plage de sable. 300 cabines et loges. Ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre, de 5 h. matin à 9 h. soir — Cabine fermée, 25 cent. Avec linge, 50 cent. Loge 10 cent. Abonnements à 12 bains, cabines, 2 fr. 50. 15 bains, loges, 1 fr. 50. *Téléphone 1611.*
Bains Haldimand, route de la Solitude. Ouvert en été, de 6 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche de 6 h. à 9 h. matin. En hiver, de 7 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 7 à 9 h. matin. Grand bassin de natation contenant 200,000 litres d'eau chauffée à 27° et renouvelée fréquemment. 24 chambres de bains. Bains ordinaires, 40 cent. Douches simples. Eau chaude, 30 cent. Eau froide, 20 cent. **Bains de la Grande blanchisserie lausannoise**, route d'Echallens. Bains ordinaires, 70 cent. Abonnements, 5 fr. 50 cent. Bains garnis, 1 fr. Abonnements, 8 fr. 50. Douches chaudes, 90 cent. Abonnements, 7 fr. 50. Douches froides, 70 cent.
Bains du Grand-Pont, D. Michaud, directeur. Installation confortable. Massage. Pédicure. Frictions. **Bains Kræge**, 5 et

6, square de Georgette. **Bains de Martheray**, J. Seiler, directeur, Martheray, 28.

POSTE AUX LETTRES. — Pour la Suisse. — Lettres, paquets de papier et d'affaires. 250 gr. rayon local 10 km., 5 cent. Au delà de 10 km., 10 cent. — **Cartes postales.** Simples, 5 cent. Doubles, réponse payée, 10 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 50 gr., 2 cent. de 50 gr. à 250 gr., 5 cent. Au delà de 250 gr., jusqu'à 500 gr., 10 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation, 10 cent. en sus du port. Récépissé, gratuit. Avis de réception, 20 cent. — **Remise par exprès.** Par 2 km. de distance 30 cent. en sus du port. — **Remboursements** sur envois de la poste aux lettres, admis jusqu'au montant de 50 fr. Provision, en sus du port : 10 cent. par 10 fr. — **Pour l'étranger. — Lettres.** Par 15 gr., 25 cent. Pour les localités françaises distantes de 1 à 30 km. en ligne droite de bureau à bureau : 15 cent. — **Cartes postales.** Simples 10 cent. Doubles (réponse payée), 20 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent. — **Papiers d'affaires.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent., mais au minimum 25 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation : 25 cent. en sus du port. Avis de réception : 25 cent. — **Remise par exprès**, 30 cent. en sus du port.

MANDATS-POSTE. — Pour la Suisse. Montant maximum, 1000 fr. Jusqu'à 20 fr., 15 cent. Au delà de 20 fr. jusqu'à 100 fr., 20 cent. Au-dessus de 100 fr. par 100 fr. en sus, 10 cent.

Pour l'étranger. Montant maximum : de 500 à 1000 fr. selon les pays. a) Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Inde, les colonies, possessions et offices de postes britanniques, le Canada, les Antilles danoises, les Etats-Unis d'Amérique, par 25 fr., 25 cent. b) Pour les autres pays : Jusqu'au montant de 100 fr., par 25 fr., 25 cent. Pour les montants supérieurs : 100 premiers fr., 1 fr. et pour le reste de la somme à expédier, par 50 fr., 25 cent. Avis de paiement du mandat, 25 cent. — **Mandats télégraphiques.** Montant maximum : Suisse, 500 fr. Etranger, le même que pour les mandats ordinaires. Taxes : les mêmes que pour les mandats ordinaires, avec addition de la taxe télégraphique ordinaire.

COLIS POSTAUX. — Pour la Suisse. Jusqu'à $\frac{1}{2}$ kg., 15 cent. De $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{1}{2}$ kg., 25 cent. De 2 $\frac{1}{2}$ à 5 kg., 40 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 15 kg., 1 fr. De 15 à 20 kg., 1 fr. 50. — **Pour l'étranger.** Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition, d'une déclaration d'exportation et du nombre de déclarations en douane mentionnées aux tarifs. S'adresser aux bureaux de poste ou consulter le **Tarif postal de poche pour la Suisse et l'étranger**, vendu au prix de 40 cent. par l'Administration (Hôtel des Postes, service de l'Economat).

Justification d'identité. La justification d'identité pour le retrait d'envois postaux inscrits peut avoir lieu au moyen des

livrets d'identité délivrés par l'administration au prix de 50 cent. pièce. On peut aussi justifier de son identité par la présentation de papiers émanant d'une autorité ou d'un office public (passeport, permis de séjour, etc.), ou du récépissé postal délivré au lieu d'expédition pour l'envoi dont il s'agit.

Télégraphes. Bureaux de Lausanne : Central: Hôtel des Postes, la Gare. Martheray, Barre, rue Haldimand, rue de l'Halle, Pontaise, Ouchy. Service de nuit partiel organisé au bureau central pour l'expédition des dépêches pressantes. Ces dépêches doivent porter la mention : « Taxe de nuit payée. » Elles payent, outre les taxes ordinaires, une taxe fixe de 2 fr. 50 et pour la remise à domicile 50 cent. jusqu'à 1 km. Au delà, le double de la taxe d'express ordinaire. **Pour la Suisse.** Taxe fixe de 30 cent., plus une taxe de 2 1/2 cent. par mot. **Etranger.** Pour les divers pays de l'Europe et quelques-unes de leurs possessions, la taxe fixe est de 50 cent. Les taxes s'arrondissent à 5 cent.

Téléphone. Les stations centrales de Lausanne, Genève, Vevey et Montreux sont ouvertes jour et nuit sans interruption. Les autres stations sont ouvertes : Avril-octobre, de 7 h. matin à 9 h. soir. Novembre-mars, de 8 h. matin à 9 h. soir. La taxe est de 10 cent. dans le réseau de Lausanne. — **Les clients de la Librairie Th. Sack ont le droit de converser gratuitement dans le rayon de Lausanne. Téléphone 460.**

LES LIGNES DE TRAMWAYS : La station centrale se trouve sur la Place Saint-François, vis-à-vis de la Banque cantonale. Chaque voiture porte sa couleur sur l'avant et l'arrière indiquant le trajet qu'elle parcourt.

Croix rouge, bords blancs : Gare-Saint-François-Riponne-Place du Tunnel-Solitude-Polyclinique-Ecole de Médecine-Hôpital-La Sallaz, et vice-versa.

Carré rouge, bords blancs : Tour de Ville, soit : St-François-Riponne-Tunnel-Solitude-Ecole de Médecine-Maison du Peuple-Saint-Pierre-Saint-François, et vice-versa.

Ancre rouge, bords blancs : Saint-François-Gare centrale-Boul.-Grancy-Ouchy débarcadère, et vice-versa.

Disque rouge, bords blancs : Saint-François-Cimetière de Montoie, et vice-versa.

Triangle rouge, bords blancs : Ligne Saint-François-Prilly (direction de Cery), et vice-versa.

Etoile rouge, bords blancs : Lausanne-Ecole de Médecine-Chailly, et vice-versa.

Ecusson rouge, bords blancs : Place Saint-François-Avenue du Théâtre-Rumine-Mousquines, et vice-versa.

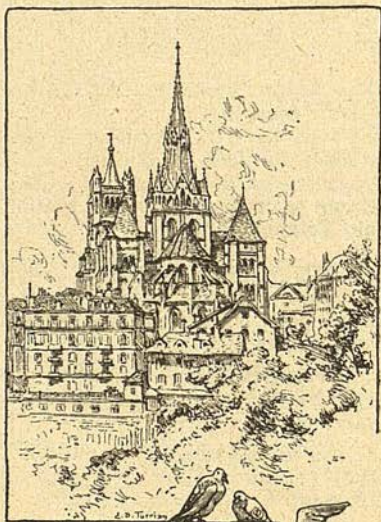
Croissant rouge, bords blancs : Saint-François-Mousquines-Pully-Lutry, et retour.

Ligne Renens : départ de Saint-François, et retour. Inscription sur les côtés de la voiture.

Ligne Tunnel-Le Mont-Montherod (en construction).

Funiculaire Signal : rue du Vallon, près la Solitude. Départ trois à quatre fois l'heure. De l'esplanade de Sauvabelin, vue superbe.

Funiculaire Place centrale (Gare du Flon) Ouchy, par la Gare centrale. — Départs tous les $\frac{1}{4}$ d'heure.



LA CATHÉDRALE
vue de la Solitude.

DÉPARTS ARRIVÉES de Lausanne pour : à Lausanne de :

HORAIRE GÉNÉRAL

Matin	5 00	5 20	7 50	8 40	9 45	9 55	12 00	Matin	2 10	7 10	8 05	10 00	10 58	11 40
Soir	12 15	1 55	2 50	4 43	4 52	6 05		Soir	1 53	2 20	4 05	5 45	6 08	6 59
j. Morges	6 22	6 40	7 32	9 10	10 20	11 25		de Morges	7 22	9 25	10 10	11 20		
Matin	5 05	6 25	8 20	9 05	11 35	12 15		Matin	7 45	9 10	10 10	11 48	12 50	
Soir	2 03	4 52	6 20	6 40	7 20	9 25		Soir	1 40	4 25	6 40	7 20	8 48	11 07
Matin	7 10	10 05						Matin	8 10	de Vallorbe	10 50			
Soir	2 25	5 32	9 15	10 40				Soir	12 50	de Vall.	18 52			
Matin	2 25	5 55	6 20	7 45	8 45	10 15	11 24	Matin	4 43	8 10	9 00	11 40		
Soir	12 17	2 15	4 30	6 22	8 15			Matin	1 30	2 27	4 30	5 27	6 22	7 15
Matin	5 03	j. Brig.	7 15	Vevey	8 23	St-Maur.		Matin	6 50	de Vill.	7 35	de St-Maur.	8 45	de Stion
9 28	Brigue	10 35	j. St-Maur.					40 45	de Villeneuve	11 00	de Brigue.			
Soir	12 05	j. Brigue	12 13	j. Vill.	12 20	j. Br.		Soir	1 34	de Brigue	1 56	de Vill.	4 42	de St-Maur.
5 02	j. St-Maur.	16 07	j. Vill.	16 45	j. Brigue			de St-Maur.	15 50	de Vill.	6 07	de Brigue	7 10	8 45
7 45	9 25	j. St-Maur.	11 40	j. Vill.				de St-Maur.	10 02	de Brigue	11 22	de St-Maur.		
Matin	5 25	8 30						Matin	7 30	9 50				
Soir	4 17	2 30	6 45	8 22				Soir	1 05	4 17	7 02	10 50		
Matin	7 48	8 33						Matin	7 33	10 47				
Soir	1 33	2 32	4 03	18 18				Soir	42 43	3 26	5 47	17 28		

¶ Dimanche et Ascension exc — • Dimanche et Ascension seulement. — Le jeudi et le Dimanche et à Noël, Nouvel-An et Vendredi-Saint. — En octobre 1905. — Pour les bateaux et tramways, consulter les horaires spéciaux.

LAUSANNE - CHALET-A - GOBET - MOUDON

Départs de La Sallaz : 7.40 7.05 10.40 11.25 12.20 2.09 2.40 3.30 5.28 6.20 8.20 9.05
 Arrivées à La Sallaz : 7.35 6.50 40.32 12.14 1.09 1.51 2.38 4.18 5.25 7.09 8.40
 ¶ De et jusqu'au Chalet. — ¶ De et jusqu'à Mazières. — ¶ De et jusqu'à Epalinges.

LAUSANNE - SAVIGNY

Départs de La Sallaz : 7.42 9.53 1.20 4.21 7.50 — Arrivées à La Sallaz : 7.35 8.58 11.20 2.39 6.05 8.57

TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 -- Lausanne

SCIENCES NATURELLES

Botanique.

GREMLI, A. <i>Flore analytique de la Suisse</i> , rel.	Fr.	7.—
HÉRAIL. <i>Traité élémentaire de botanique</i> , in-8°	»	12.—
HÉRAIL, J. <i>Manipulations de botanique médicale et pharmaceutique</i> . In-8°	»	20.—
JUSSIEU, de, A. <i>Cours de botanique</i>	»	6.—
VAN TIEGHEM, Ph. <i>Traité de botanique</i> . 2 vol. gr. in-8° avec 1213 figures dans le texte	»	30.—
— <i>Éléments de botanique</i> . 2 vol in-18 avec 580 figures dans le texte.	»	12.—

Chimie — Pharmacologie — Physique

ARTHUS. <i>Éléments de chimie physiolog.</i> , cart.	Fr.	5.—
BARDET, G. <i>Formulaire des nouveaux remèdes</i> rel.	»	4.—
BARRAL, E. <i>Précis d'analyse chimique</i> :		
I. Analyse chimique qualitative	»	7.—
II. » » quantitative	»	12.—
III. » » biologique	s. presse	
BERNTHSEN, A. <i>Traité élémentaire de chimie organique</i> . In-8°, rel.	»	15.—
BLAS, C. et RANWEZ. <i>Chimie pharmaceutique</i>	»	20.—
BOURGET, L. <i>Manuel de chimie clinique</i> , rel.	»	3.50
BRISSE, Ch. et RIVIÈRE, Ch. <i>Cours de physique</i> (classe de mathématiques spéciales.) In-8°	»	15.—
BRUNNER, H. <i>Guide pour l'analyse chimique qualitative</i>	»	5.—
CHABRIÉ. <i>Traité de chimie appliquée</i> . In-8°, rel.	»	22.—
CHASSAGNY, M. <i>Premiers éléments de physique</i> , rel.	»	4.—
— <i>Cours élémentaire de physique</i> , rel.	»	8.—
FRESENIUS, R. <i>Traité d'analyse qualitative</i>	»	7.—
— <i>Traité d'analyse quantitative</i>	»	16.—

TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUGG. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 -- Lausanne

SCIENCES NATURELLES (suite)

Chimie — Pharmacologie — Physique

GANOT-MANEUVRIER. <i>Petit cours de physique</i> (purement expérimental et sans mathématiques.) Ill. Br., fr. 6.— rel.	Fr. 7.—
— <i>Traité élém. de physique.</i> Br. fr. 8. rel.	» 9.—
GAUTIER, A. <i>Cours de chimie minérale et organique :</i>	
Tome I. Chimie minérale. In-8°	» 16.—
Tome II. Chimie organique. In-8°	» 16.—
— <i>Leçons de chimie biologique normale et pathologique.</i> In-8°	» 18.—
HÉRAIL, J. <i>Traité de pharmacologie et de matière médicale.</i> In-8°	» 12.—
JAMMES. <i>Manuel de l'étudiant en pharmacie :</i> Collection complète en 10 vol. in-18°, avec fig. Chaque vol. cart.	» 3.—
OETTLI, J. <i>Principes de chimie générale</i>	» 3.50
OSTWALD, W. <i>Les principes scientifiques de la chimie analytique,</i> rel.	» 5.—
REYCHLER, A. <i>Les théories physico-chimiques</i> In-8°	» 12.—
TROOST, L. et PÉCHARD, Ed. <i>Traité élémentaire de chimie.</i> Br. fr. 8.— rel.	» 9.—
WURTZ, Ad. <i>Introduction à l'étude de la chimie.</i> Gr. in-8°	» 7.—
— <i>Traité de chimie biologique.</i> In-8°	» 15.—

Zoologie

BLANC, H. <i>Aide-mémoire de zoologie.</i>	Fr. 3.—
CARLET, G. <i>Précis de zoologie.</i> In-8°	» 9.—
CLAUS, C. <i>Eléments de zoologie</i>	» 12.—
LANGLEBERT, fils J. <i>Premiers éléments de zoologie,</i> rel.	» 2.75
PERRIER, Rémy. <i>Cours élém. de zoologie.</i> In-8°	» 10.—
VERDUN, J. <i>Précis de zoologie,</i> rel.	» 7.—

TH. SACK, Libraire-Éditeur

(SUCC. DE B. BENDA)

RUE CENTRALE, 3 ·· LAUSANNE

SCIENCES NATURELLES (suite)

Médecine

- Actualités médicales.* Nouvelle collection de volumes in-16 de 96 pages avec fig., cart. à fr. 1.60. Abonn. annuel à 12 Act., cart. Fr. 16.—
- BLANCHARD, R. *Les moustiques.* Histoire médicale et naturelle. In-8°, rel. » 25.—
- L. BOURGET et RABOW, prof. à l'Univ. de Lausanne. *Précis de thérapeutique*, 2^e édit. Nomb. fig. dans le texte et planche coloriée. In-8°, 370 pages. Br., fr. 10.— Rel. » 12.—
- L. BOURGET, prof. à l'Univ. de Lausanne. *Typhlite, pérytyphlite, appendicite.* Traitement des maladies du cœcum. In-18 » 1.50
- BROUARDEL, P. et GILBERT, A. *Nouveau traité de médecine et de thérapeutique.* Publié en 40 fascicules vendus séparément. » —
- GAMESCASSE, P. et LEHMANN, R. *La chirurgie enseignée par la stéréoscopie.* Guide des opérations courantes. Rel. » 10.—
- COMBE, A. *Traitement de l'entérite muco-membraneuse.* » 3.50
- DEBOVE, G. M. et SALLARD, A. *Traitement élémentaire de clinique médicale.* In-8°, r. » 25.—
- DIND. *La blennorrhagie et ses complications.* » 4.—
- DUBOIS (de Berne). *Les psychonévroses et leur traitement moral.* In-8° » 8.—
- DUBRISAY, L. et JEANNIN, C. *Précis d'accouchement,* rel. » 9.—
- DUVAL, M. *Précis d'histologie.* In-8° » 18.—
- FARABEUF, L. M. *Précis de manuel opératoire* » 16.—
- FAURE, J.-L. *Leçons de clinique et technique chirurgicales,* in-8° » 6.—

TH. SACK, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(Succ. de B. BENDA)

RUE CENTRALE, 3 ·· LAUSANNE

SCIENCES NATURELLES (suite)

Médecine — Anatomie — Chirurgie

FOREL, A. <i>La question sexuelle</i> , in-8°	Fr. 10.—
GALTIER-BOISSIÈRE. <i>Dictionnaire illustré de médecine usuelle</i> , in-8°, rel.	» 7.50
GARNIER, M. et DELAMARE, V. <i>Dictionnaire des termes techniques de médecine</i> , r. souple	» 6.50
LACROIX, P. <i>Précis de laryngologie clinique et thérapeutique</i> , rel.	» 8.—
LANDOIS, L. <i>Traité de physiologie humaine</i> . Gr. in-8°, rel.	» 32.—
LAVERAN, A. et MESNIL, F. <i>Trypanosomes et trypanosomiases</i> . In-8°	» 10.—
LEFERT, P. <i>Aide-mémoire de médecine légale</i>	» 3.—
LEJARS, Félix. <i>Traité de chirurgie d'urgence</i> . Gr. in-8°, rel.	» 30.—
LETTRE (de l'Institut). <i>Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent</i> , en 5 fascicules à	» 5.—
LUTHAUD, A. <i>Manuel complet de gynécologie méd. et chirurg.</i> In-8°, br. 20.— rel.	» 22.—
LYON, G. et LOISEAU, P. <i>Formulaire thérapeutique</i>	» 6.—
MARION, G. <i>Manuel de technique chirurgicale des opérations courantes</i>	» 7.—
POZZI, Samuel. <i>Traité de gynécologie clinique et opératoire</i> , 2 vol. gr. in-8°	» 20.—
Tome I ^{er} , rel. toile	» 20.—
Tome II ^e , sous presse.	
PRENANT, A., BOUIN, P. et MAILLARD, L. <i>Traité d'histologie</i> , 2 vol. gr. in-8°	
Tome I ^{er} , Cytologie générale et spéciale.	» 70.—
Tome II ^e , sous presse.	
O. RAPIN, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Manuel d'accouchement</i> , à l'usage des étudiants et sages-femmes, 1 vol., 200 ill., in-8°, rel.	» 12.—

TH. SACK, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(Succ. de P. BENDA)

RUE CENTRALE, 3 ·· LAUSANNE

SCIENCES NATURELLES (suite)

Médecine — Anatomie — Chirurgie

ROGUES DE FURSAC, J. <i>Manuel de psychiatrie</i> , rel.	Fr. 4.—
G. ROSSIER, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>La fièvre puerpérale</i> , 1 vol. br. in-18	» 1.—
MAURICE SCHIFF. <i>Recueil des mémoires physiologiques</i> , in-8°.	
Vol. I, 790 pages, avec 3 pl., 7 figures dans le texte et un portrait de l'auteur	» 25.—
Vol. II, 784 pages, avec 1 pl. et 44 gravures dans le texte	» 25.—
Vol. III, 600 pages, avec 3 fig. dans le texte	» 25.—
Vol. IV, 475 pages, avec fig. dans le texte	» 25.—
SEIFERT, O., et MULLER, E. <i>Manuel de diagnostic médical</i> , rel.	» 7.—
Dr TAILLENS, privat-docent à l'Univ. de Lausanne. <i>Le traitement de la coqueluche</i> , 1 brochure in-8°.	» 1.—
TESTUT, L. <i>Traité d'anatomie humaine</i> , 4 vol. gr. in-8°	» 80.—
— <i>Traité d'anatomie topographique avec applications médico-chirurgicales</i> , 2 vol. gr. in-8°	» 50.—
— <i>Précis d'anatomie descriptive</i> , rel.	» 8.—
TILLAUX, P. <i>Traité d'anatomie topographique avec applications à la chirurgie</i> , grand in-8°, rel.	» 28.—
TUFFIER, Th. et DESFOSSÉS, P. <i>Petite chirurgie pratique</i> , in-8°, rel.	» 10.—
VIBERT, Ch. <i>Précis de médecine légale</i>	» 10.—
Dr VIQUERAT. <i>Le rôle du phosphore dans les maladies infectieuses</i> , brochure in-8°	» 1.25
ZIEGLER, E. <i>Traité d'anatomie pathologique et spéciale</i> , 2 vol., grand in-8°	» 40.—

ATLAS-MANUELS DE MEDECINE COLORIÉS

» Collection nouvelle de volumes avec planches coloriées »
reliés en maroquin souple, tête dorée.

Série in-16

Atlas manuel d'anatomie pathologique, BOL- LINGER	Fr. 20. —
— histologie pathologique, DURCK	» 20. —
— médecine et chirurgie des accidents, GOLE- BIEWSKI	» 20. —
— maladies du larynx, GRUNWALD	» 14. —
— maladies de la bouche, du pharynx et des fosses nasales, GRUNWALD	» 14. —
— maladies externes de l'œil, O. HAAB	» 15. —
— Ophthalmoscopie, O. HAAB	» 15. —
— Fractures et luxations, HELFERICH	» 20. —
— des bandages, HOFFA	» 14. —
— médecine légale, HOFFMANN	» 18. —
— système nerveux, C. JAKOB	» 20. —
— manuel de diagnostic clinique, C. JAKOB	» 15. —
— chirurgie orthopédique, LEUNING-SCHULT- HESS	» 16. —
— maladies vénériennes, MRACEK	» 20. —
— maladies de la peau, MRACEK	» 20. —
— maladies de l'oreille, POLITZER BRUHL	» 18. —
— obstétrique, SCHEFFER	» 20. —
— gynécologie, SCHEFFER	» 20. —
— gynécologie opératoire, SCHEFFER	» — . —
— Thérapeutique nerveuse, SEIFFER	» — . —
— histologie et anatomie microscop., SOBOTA	» 20. —
— psychiatrie, O. WEYGANDT	» 20. —
— chirurgie opératoire, ZUCKERHANDL	» 16. —

Série in-8°

Atlas manuel d'anatomie topograp., SCHULTZE	Fr. — . —
---	-----------

TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 — Lausanne

BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

publiés sous la direction de

L. Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon

Volumes parus :

Précis de physiologie, HÉDON	Fr. 8.—
— d'ophtalmologie, F. LAGRANGE	» 9.—
— de bactériologie, J. COURMONT	» 10.—
— de chimie physiologique, L. HUGOUNENQ	» 9.—
— d'embryologie humaine, F. TOURNEUX	» 7.—
— d'auscultation et de percussion, CASSAET	» 9.—
— des maladies des voies urinaires, POUSSON	» 10.—
— de médecine opératoire, POLLOSSON	» 6.—
— de pathologie interne, COLLET, 2 vol.	» 16.—
— de physique biologique, BORDIER	» 8.—
— de dermatologie, W. DUBREUILH	» 7.—
— de technique histologique et embryologique, L. VIALLETON	» 8.—
— de médecine infantile, WEILL	» 10.—
— de pathologie exotique, LE DANTEC	» 12.—
— de chirurgie infantile, PIÉCHAUD	» 9.—
— de chirurgie d'armée, J. TOUBERT	» 8.—
— de thérapeutique, X. ARNOSAN	» 15.—
— des opérations d'urgence, M. GANGLOPHE	» 7.—
— d'anatomie descriptive, L. TESTUT	» 8.—
— de pathologie externe, 2 vol., E. FORGUE	» 20.—
— de législation militaire, A. BOISSON	» 8.—
— d'hygiène publique et privée, J.-P. LANGLOIS	» 8.—
— de gynécologie, A. BOURSIER	» 10.—
— de manipulations de physique biologique, H. BORDIER	» 5.—
— de psychiatrie, E. RÉGIS (sous presse).	» —
— de thérapeutique chirurgicale, L. IMBERT	» 10.—
— d'histologie, par F. TOURNEUX	» 12.—

TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B BENDA)

Rue Centrale, 3 — Lausanne

TH. SACK, Libraire-Éditeur (Succ. de B. Benda)

Rue Centrale, 3 -- LAUSANNE

Medizin — Chemie.

ABEGG, R. et Herz, W. Chemisches Praktikum . . .	Fr. 5 10
ABEL, R. Taschenbuch für den bakter. Prakti- kanten . . .	» 5.70
BUMM, E. Grundriss zum Studium der Geburts- hilfe . . .	» 19.50
DÖDERLEIN-KRÖNIG. Operative Gynäkologie . . .	» 28.—
DORNBLÜTH, O. Klinisches Wörterbuch . . .	» 4.70
Handbuch der Geburtshilfe von F. v. WINKEL	
I, 1	» 20.80
— I, 2	» 21.70
— II, 1	» 21.95
— II, 2	» 27.50
— II, 3	» 34.70
HEITZMANN, K. Atlas der deskr. Anatomie, I . . .	» 16.—
— " " " II ^{1/2} . . .	» 13.35
KÖNIG, Fr. Lehrbuch der Chirurgie, I.	» 23.40
— " " " II	» 26.—
— " " " III	» 26.—
— " " " IV	» 31.40
LASSAR-COHN. Arbeitsmethoden für organisch- chemische Laboratorien . . .	» 60.—
LEHMANN. Medizin. Handatlanten, I-XXXIV . . .	» —
OBERSTEINER, H., Anleitung beim Studium d. Baues der nervösen Zentralorgane . . .	» 25.35
RICHTER, F. v. Lehrbuch der unorgan. Chemie. . .	» 13.35
— " " organisch. " I . . .	» 21.95
— " " " " " II . . .	» 24.—
SAHLI, H. Lehrbuch der klinischen Untersu- chungsmethoden	» 32.70
TOLDT, C. Anatomischer Atlas I	» 10.70
— " " " " II	» 6.70
— " " " " III	» 9.35
— " " " " IV	» 10.70
— " " " " V	» 16.—
— " " " " VI	» 20.—
TREADWELL, F.-P. Kurzes Lehrbuch der analyt. Chemie, I	» 12.—
— " " " " II	» 16.—
— Leitfaden zur qualitativen Analyse	» 5.35
ZUCKERKANDL. Atlas der topographischen Ana- tomie des Menschen	» 69.70

TH. SACK, Libraire-Éditeur (Succ. de B. Benda)

RUE CENTRALE, 3 ·· LAUSANNE

Jurisprudence, sciences politiques et sociales

BAUDRY-LACANTINERIE, G. <i>Précis de droit civil</i> , 3 vol.	Fr. 37.50
S. DE BLONAY. <i>Annales de jurisprudence</i> (droit fédéral, civil et public) avec table des ma- tières en langue allemande. Collection complète 1893-1903 In-8°. Br., fr. 44.50; rel.	» 66.50
— Année 1904 (en prép.), in-8°, br. fr. 6.50; r.	» 8.50
— <i>Répertoire des arrêts fédéraux et canto- naux</i> , publié d'après le <i>Journal des tri- bunaux</i> (1846-1892). In-8°, 730 pages. (Presque épuisé.) Broché, fr. 12.—; rel.	» 15.—
BRUSTLEIN et RAMBERT. <i>Commentaire de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite</i>	» 10.—
DESJARDINS, Arthur. <i>Questions sociales et poli- tiques</i>	» 7.50
GARNIER, J. <i>Traité d'économie politique sociale ou industrielle</i>	» 7.50
GFELLER, J. <i>La protection de la propriété im- matérielle en Suisse</i> , rel.	» 4.—
GIDE, Ch. <i>Principes d'économie politique</i>	» 6.—
— <i>Economie sociale</i>	» 5.—
GIRARD, P.-F. <i>Manuel élémentaire de droit ro- main</i>	» 12.50
Ptof. Dr KUHLENBECK. <i>La jurisprudence dans ses rapports avec les autres sciences</i>	» —.50
LEROY-BEAULIEU, Paul. <i>Précis d'économie po- litique</i> , rel.	» 4.—
— <i>L'Etat moderne et ses fonctions</i>	» 9.—
— <i>La question ouvrière au XIX^e siècle</i>	» 3.50
— <i>Traité de la science des finances</i> , 2 vol.	» 25.—
— <i>Essai sur la répartition des richesses</i>	» 9.—
— <i>Le collectivisme</i>	» 8.—
Dr REISS. <i>Photographie judiciaire</i> . Ouvrage destiné aux juges d'instruction, aux di- rections de police, aux experts, etc. Illus- trations. Broché	» 16.—

TH. SACK, Libraire-Éditeur (Succ. de B. Benda)

Rue Centrale, 3 -- LAUSANNE

Jurisprudence, sciences politiques et sociales (suite)

- D' REISS. *Le portrait parlé*, d'ap. la méthode Bertillon. Manuel à l'usage de la police. 100 dessins dans le texte, 1 pl., 4 autotypies et 1 chrom. hors texte. Relié. (Format poche.) » 3.50
- ROGUIN, E. *Traité de droit civil comparé. Le mariage* » 10.—
 — *Le régime matrimonial.* » 10.—
- ROSSEL, Virgile. *Manuel du droit fédéral des obligations*, br., fr. 15.— ; rel. » 18.—
- SECRETAN, Ch. *Le droit de la femme*, 3^e édit., in-18, 64 pages, épuisé, rel. » 3.—
 — *Das recht der Frau*. Übers. von Dr méd. W. Lœventhal. In-18, 86 pages, br. » 1.50
- SOLDAN, Ch. *La responsabilité des fabricants et autres chefs d'exploitations industrielles*, d'après les lois fédérales du 25 juin 1881 et 26 avril 1887, rel. » 2.75
 — *Code fédéral des obligations*, édition annotée avec table alphabétique, rel. » 4.50
- Dr C. WIESSE. *Le droit international appliqué aux guerres civiles*, in-8°, 278 p., br. » 6.—
- WOLF, P. *Lois usuelles de la Confédération suisse*, publiées sur l'ordre du Conseil fédéral, br. fr. 4.— ; rel. » 6.—

Divers

- Guide de Lausanne*, illustré de plus de 100 dessins à la plume de Blatter et Turrian. Renseignements utiles sur Lausanne et environs, plan de la ville, carte des environs et plan du théâtre. 1 v. in-18, r., 300 p. Fr. 1.50
- Plan de Lausanne*, avec noms des rues, monuments, tramways » —.30
- EUGÈNE BÉGUIN. *Les Ma-Rotsé*, étude géog. et ethnog. du Haut-Zambèze, in-18, broché. » 2.50
- E. LEHR. *La Handfeste de Fribourg* dans l'Uechtland, de l'an MCCXLIX (tirage limité), in-8° broché » 8.—

Erste und älteste deutsche Buchhandlung. Gegründet 1862

B. BENDA'S NACHFOLGER, TH. SACK

Rue Centrale, 3 - LAUSANNE

ACHILLES, A. <i>Bürgerliches Gesetzbuch</i> . Textausgabe mit Anmerkungen, geb.	Fr.	8.70
ARNDT, L. v. <i>Juristische Encyclopädie und Methodologie</i> , geb.	»	3.20
BRUNNER, H. <i>Grundzüge der deutschen Rechtsgeschichte</i> , geb.	»	11.50
<i>Civilprozessordnung</i> . Textausg. m. Reg. (s. a. Sydow u. Busch), geb.	»	2.70
DERNBURG, H. <i>Pandekten</i> , 3 Bände (auch einzeln), geb.	»	45.70
Dito, Ausgabe in 2 Bänden, geb.	»	43.25
FISCHER, O. u. W. HENLE. <i>Bürgerliches Gesetzbuch</i> , geb.	»	9.35
GAI. <i>Institutiones edid. Krüger u. Studemund</i> , geb.	»	5.35
GAREIS, K. <i>Encyclopädie und Methodologie der Rechtswissenschaft</i> , geb.	»	6.70
<i>Gesetzbuch bürg.</i> Textausg. m. Reg., geb.	»	3.35
HEILFRON, E. <i>Römische Rechtsgeschichte</i> , geb.	»	13.35
HUE DE GRAIS. <i>Handbuch d. Verfassung und Verwaltung</i> , geb.	»	10.—
IHERING, <i>Jurisprudenz des tägl. Lebens</i> , geb.	»	2.70
JUSTINIANS. <i>Institutionen</i> , deutsch, geb.	»	3.35
JUSTINIANS. <i>Pandekten</i> , deutsch, geb.	»	3.35
KOHLER, J. <i>Einführung in die Rechtswissenschaft</i> , geb.	»	6.—
KUHLENBECK, L. <i>Von den Pandekten zum bürgl. Gesetzb.</i> , Bd. I, broch., statt	Fr.	16.—
Dito, Bd. I, geb., statt	»	18.70
Dito, Bd. II, broch., »	»	17.70
Dito, Bd. II, geb., »	»	21.35
Dito, Bd. III, broch., »	»	13.35
Dito, Bd. III, geb., »	»	16.—
Dito, <i>Kommentar zum bürgl. Gesetzbuch</i> , Bd. I, broch., statt	Fr.	13.35
Dito, Bd. I, geb., statt	»	14.70
Dito, Bd. II, broch., »	»	16.—
Dito, Bd. II, geb., »	»	17.35
Dito, Bd. III, broch., »	»	16.—
Dito, Bd. III, geb., »	»	17.35

Erste und älteste deutsche Buchhandlung. Gegründet 1862

B. BENDA'S NACHFOLGER, TH. SACK

Rue Centrale, 3 -- LAUSANNE

	KUHLENBECK, L. <i>Der Schuldbegriff als Einheit von Wille u. Vorstellung</i> , geb.	Fr. 3 70
8. 70	LENEL, O. <i>Praktikum der bürgerl. Rechts</i> , geb.	» 3.80
3. 20	RÜDORFF u. APPELIUS. <i>Strafgesetzbuch</i> . Textausgabe mit Anmerkungen, geb.	» 1.60
	<i>Sachsenspiegel</i> , herausg. von Müller, geb.	» 1.10
11. 50	SOHM, R. <i>Institutionen</i> , geb.	» 16.—
2. 70	SYDOW, R. u. BUSCH, L. <i>Civilprozessordn.</i> , geb.	» 6.70
	DAUDET. <i>Briefe a. m. Mühle</i> , 60 Cts. Geb.	» 1.10
45. 70	FISCHER, K. <i>Einleitung in die Geschichte der neueren Philosophie</i> , geb.	» 6.70
43. 25	PAULSEN, F. <i>Einleitung in die Philosophie</i> , geb.	» 7.35
9. 35	FELLER, F. E. <i>Franz. Taschenwörterbuch</i> , 2 Teile, geb.	» 3.20
5. 35	KRON. <i>Le petit Parisien</i> , geb.	» 3.20
6. 70	LANGENSCHIEDT. <i>Franz. Taschenwörterbuch</i> , geb.	» 4.70
3. 35	MEYER'S <i>Sprachführer</i> , Französisch. Geb.	» 3.35
13. 35	OTTO-SAUER. <i>Franz. Grammatik</i> , geb.	» 4.80
10.—	SACHS-VILATE. <i>Franz. Wörterbuch</i> , in 1 Bd. geb.	» 20.—
2. 70	THIBAUT. <i>Franz. Wörterbuch</i> , geb.	» 13.35

STUDENTIKA

3. 35	ALLERS. <i>Das deutsche Korpsleben</i> , in Mappe, geb.	Fr. 33.35
6.—	GRABEIN, P. <i>O alle Burschenherrlichkeit</i> , geb.	» 10.70
12.—	<i>In's Wunderland</i> , Wanderstab für angeh. Studenten.	» 4.35
14. 70	<i>Lahrs Kammersbuch</i> , m. Biernägeln geb.	» 5.10
14.—	<i>Kammersbuch</i> , Reklam	» —.80
16. 70	ZIEGLER. <i>Der deutsche Student</i> , geb.	» 4.70
10.—	Reklam-Universal-Bibliothek. <i>Meyer's Volksbücher</i> .	
12. 70	Hendel's Bibliothek d. Gesamt-Literatur. <i>Hesse Volksbücher. Sammlung Göschen</i> .	
10.—	<i>Meisterbilder für das deutsche Haus</i> , herausgegeben v. Kunstwart, N ^o 1—250 à 35 Cts.	
11. 35	Böcklin, Dürer, Holbein, Rembrandt, Richter, Schwind-Mappen, herausgegeben v. Kunstwart.	
12.—		
13. 35		
12.—		
13. 35		

Die Beschaffung jedes anderen, nicht vorrätigen Werkes erfolgt in kürzester Frist.

TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B. BENBA)

Rue Centrale, 3 -- Lausanne

THÉOLOGIE

BARDE, E. <i>Commentaire sur les Actes des Apôtres</i>	Fr. 12.—
BETTEX, J. <i>La religion et les sciences de la nature</i>	» 6.—
BOST, J.-A. <i>Dictionnaire de la Bible ou concordance raison. des Saintes Ecri.</i> , In-8°	» 21.—
— <i>Dictionnaire de l'histoire ecclésiast.</i> , In-8°	» 12.—
rel.	» 16.—
EMERY, Louis. <i>Introduction à l'étude de la théologie protestante</i>	» 10.—
GODET, Fr. <i>Commentaire sur l'Evangile de Saint-Jean</i> , 3 vol. :	
I	» 5.—
II	» 7.50
III	» 6.—
— <i>Comm. sur l'Evangile de St-Luc</i> , 2 vol.	
I	» 6.—
II	» 6.—
— <i>Commentaire sur la 1^{re} Epître aux Corinthiens</i> , 2 vol.	
I	» 6.—
II	» 7.50
— <i>Comm. sur l'Epître aux Romains</i> , 2 vol.	
I	» 7.50
II	» 10.—
— <i>Introduction au Nouveau-Testament.</i>	
Tome I ^{er} . Les Epîtres de Saint-Paul	» 12.—
Tome II ^e . 1 ^{re} livraison	» 2.—
2 ^e »	» 3.—
3 ^e »	» 2.—
4 ^e »	» 3.50
GRETILLAT, A. <i>Exposé de théol. systématique :</i>	
I. Propédeutique, 1. méthodologie	» 5.—
II. » 2. apologét., canonique	» 10.—
III. Dogmatique 1. théologie, cosmologie	» 10.—
IV. » 2. sotériolog., eschatolog.	» 10.—
F. DE ROUEMONT, pasteur, <i>Esquisses d'instruction religieuse.</i> In-18, broché	» 2.50
VINET, A. <i>Théologie pastorale</i>	» 3.50

TH. SACK, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(SUGG. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 -- LAUSANNE

Philosophie.

BOIRAC, E. Cours élémentaire de philosophie . . .	Fr. 6.50
BOUTROUX, E. De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines . . .	» 2.50
BRUNETIÈRE, F. Sur les chemins de la croyance . . .	» 3.50
COMTE, Auguste. Principes de philosophie posi- tive . . .	» 3.50
FOUILLÉE, A. Histoire de la philosophie . . .	» 6.—
GUYAU, J.-M. L'irréligion de l'avenir . . .	» 7.50
KANT. La critique de la raison pratique . . .	» 6.—
— Principes métaphysiques de la morale . . .	» 8.—
LICHTENBERGER, H. La philosophie de Nietzsche . . .	» 2.50
MICHELET, J. L'amour . . .	» 3.50
— La femme . . .	» 3.50
NIETZSCHE, F. L'origine de la tragédie. . .	» 3.50
— Humain, trop humain, 1 ^{re} partie . . .	» 3.50
— Le voyageur et son ombre (Humain, trop humain) 2 ^e partie . . .	» 3.50
— Par delà le bien et le mal . . .	» 3.50
— Le crépuscule des idoles. . .	» 3.50
— Pages choisies publiées par Henri Albert . . .	» 3.50
— Aurore . . .	» 3.50
— Le gai savoir . . .	» 3.50
— Ainsi parlait Zarathoustra . . .	» 3.50
— La généalogie de la morale. . .	» 3.50
— La volonté de la puissance . . .	» 3.50
PAYOT, J. L'éducation de la volonté . . .	» 5.—
PENJON, A. Précis de philosophie, toile . . .	» 4.50
— Précis d'histoire de la philosophie, toile. . .	» 3.50
SABATIER, A. Philosophie de l'effort . . .	» 7.50
SCHOPENHAUER, A. Le libre arbitre. . .	» 2.50
— Le fondement de la morale. . .	» 2.50

TH. SACK, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(SUGG. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 -- LAUSANNE

Philosophie (suite)

SCHOPENHAUER. Critique de la phil. kantienne . . .	Fr. 4.—
— Le monde comme volonté et comme représentation, 3 vol.	» 22.50
SECRETAN, Ch. Le principe de la morale	» 3.50
SPENCER, Herbert. L'individu contre l'Etat	» 2.50
TAINE, H. Philosophie de l'art, 2 vol.	» 7.—
— Les philosophes classiques du XIX ^e siècle en France	» 3.50
— De l'intelligence, 2 vol.	» 7.—
WEBER, A. Histoire de la philosophie européenne	» 12.—

Technologie.

Aide-mémoire de l'ingénieur. Edition française du manuel de la société « Hütte » par Ph. HUGUENIN. Ill., rel.	Fr. 15.—
Annuaire technique. Aide-mémoire général des sciences, de l'industrie et des travaux publics, rédigé par un Comité, sous la direction de H. Rodier, ingénieur. L'ouvrage paraît par fascicules. Prix de souscription	» 25.—
ARNAL, L. Traité de mécanique. 4 vol. gr. in-8°:	
I. Statique et cinématique	» 18.—
II. Dynamique et hydraulique.	» 16.—
III. Statique graphique et résistance des matériaux	» 16.—
IV. Chaudières et machines.	» 25.—